



## Plan d'action



Septembre 2024  
Version mise à disposition du public  
modifiée suite aux avis de l'État et de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale

# 1 Synthèse du plan d'action du PCAET de Bièvre Est 2024-2030

|  |   |  |     |
|--|---|--|-----|
| <b>ORGANISER</b> une expertise complète et opérationnelle mobilisable sur les enjeux du bâti et de l'aménagement | <b>Baisser les consommations énergétiques liées au bâti</b>   | 1.1. Massifier les projets de rénovation du parc résidentiel et du bâti économique en poursuivant et amplifiant les accompagnements pour faciliter les parcours            | p5  |
|  |   | 1.2. Participer et profiter de la massification des rénovations pour une montée en compétence des filières artisanales et une mobilisation accrue des matériaux biosourcés | p6  |
|  |   | 1.3. Sensibiliser l'ensemble des acteurs aux mesures d'efficacité et de sobriété énergétique   | p7  |
|  | <b>Réduire l'impact des activités économiques</b>   | 1.4. Démarquer le Parc d'Activité Bièvre Dauphine 3 par son ambition énergétique et environnementale   | p8  |
|  |   | 1.5. Encourager les implantations et les dynamiques d'entreprises vertueuses (écologie industrielle, satisfaction des besoins locaux...)                                   | p9  |
|  |   | 1.6. Créer et constituer une base de données qualifiée sur les gisements fonciers pour une planification foncière stratégique  | p10 |
| <b>Renforcer la capacité à agir et réagir</b>  | 1.7. Renforcer l'expertise mobilisable par les communes et l'EPCI (performance énergétique, ENR, eaux pluviales...) pour une action efficace et coordonnée  | p11  |     |
|  | 1.8. Se préparer à la gestion de crise pour assurer la sécurité et la protection des activités et des habitants   | p12  |     |
| <b>TRANSFORMER</b> le territoire dès aujourd'hui pour garantir sa résilience sur le long terme                   | <b>Prévoir des infrastructures pour se déplacer autrement</b>   | 2.1. Coconstruire un programme d'investissements cyclables à 15 ans permettant d'accéder aux gares, aux établissements scolaires et zones d'emplois en modes doux.         | p13 |
|  |   | 2.2. Participer à la décarbonation des transports avec l'implantation d'une station multi-énergie  | p14 |
|  | <b>Développer les énergies renouvelables</b>  | 2.3. Projeter le mix énergétique de demain et mettre en place les conditions de sa mise en œuvre à court, moyen et long termes   | p15 |
|  |   | 2.4. Accélérer la production d'électricité renouvelable en veillant à la coordination des projets et à leur acceptabilité  | p16 |
|  |   | 2.5. Encourager le recours aux énergies renouvelables thermiques performantes et mettre en place une prime air-bois pour les particuliers                                  | p17 |
|  | <b>Préserver les ressources et stocker le carbone dans un contexte de changement climatique</b>   | 2.6. Soutenir les pratiques agricoles (installations, conversions, accompagnements...) adaptées aux enjeux environnementaux, climatiques, et alimentaires.                 | p18 |
|  |   | 2.7. Adhérer et participer aux chartes forestières pour adapter les forêts et leur gestion aux enjeux environnementaux, climatiques, et de production                      | p19 |
|  |   | 2.8. Préserver la ressource en eau et les zones humides  | p20 |
|  |   | 2.9. Renforcer la résilience du territoire et son adaptation au changement climatique en préservant et restaurant les corridors écologiques et la biodiversité             | p21 |
| <b>Accompagner les changements d'habitudes et de comportements</b>   | 3.1. Accompagner la transition alimentaire et s'inscrire dans les réflexions d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) inter-territorial                    | p22  |     |
|  | 3.2. Réduire les déchets et améliorer la performance de tri   | p23  |     |
|  | 3.3. Augmenter la pratique du covoiturage en mettant des outils et des animations en place pour tous les publics  | p24  |     |
| <b>Innover collectivement</b>  | 3.4. Accompagner la mise en place et l'appropriation d'un Tiers lieu conçu comme catalyseur et incubateur de transitions                                    | p25  |     |
|  | 3.5. Provoquer et soutenir les initiatives qui susciteront des prises de consciences et des changements de comportements (empreinte carbone et écologique). | p26  |     |
| <b>ANIMER &amp; Assurer la gouvernance</b>   | <b>Garder le cap !</b>  | 4.1. Animation, communication, suivi et évaluation du PCAET et participation à toutes les échelles de gouvernance Climat-Air-Énergie                                       | p27 |

## 2 Mesures pour éviter, réduire et en dernier lieu, compenser les incidences négatives prévisibles des actions du PCAET sur l'environnement

Un PCAET est soumis à une évaluation environnementale afin d'identifier et de réduire d'éventuels impacts négatifs sur l'environnement. L'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise a réalisé ce travail et livré un rapport environnemental complet.

Les risques d'incidences négatives liés au plan d'actions du PCAET de Bièvre Est sont globalement faibles, l'évaluation environnementale en a toutefois identifié sur un certain nombre d'actions. Plutôt que d'intégrer des mesures d'évitement ou de réduction dans chacune des fiches actions concernées, l'évaluation environnementale a proposé d'intégrer en amont des fiches actions des recommandations générales pour la mise en œuvre du PCAET. Elles serviront de guide et de chapeau, pour que la mise en œuvre du PCAET se fasse dans les meilleures conditions au regard des enjeux environnementaux du territoire.

Pour renforcer la prise en compte de l'enjeu d'adaptation au changement climatique, l'évaluation environnementale propose également d'ajouter une précaution spécifique.

### Pour éviter ou réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers et les incidences négatives liées à l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols :

- **Privilégier la réalisation des aménagements** (équipements de production d'énergie renouvelable, aménagements cyclables, etc.) **sur des sites déjà artificialisés** (friches, délaissés de voiries, etc.). Le PCAET prévoit en ce sens une action visant à créer et constituer une base de données des friches et gisements fonciers sur le territoire.
- Dans le cas où la situation exige l'artificialisation d'un nouvel espace, **veiller à limiter autant que possible les surfaces imperméabilisées** (en recourant à des matériaux semi-perméables ou drainants, etc.).
- Veiller à **garantir une gestion optimale des eaux pluviales**, pour limiter les phénomènes de ruissellement et les pollutions éventuellement associés, et contribuer à l'infiltration de l'eau et à la recharge des ressources souterraines. Le stockage éventuel de l'eau pour différer le rejet au réseau en cas d'événement pluvieux important peut contribuer par ailleurs au confort thermique en été.

### En complémentarité, et pour renforcer les capacités d'adaptation du territoire au changement climatique et préserver le bien-être et la santé des habitants :

- **Privilégier pour les aménagements des matériaux et couleurs à faible albédo**, qui limitent le stockage de chaleur et la formation d'îlots de chaleur.
- **Végétaliser et arborer les aménagements**, pour favoriser le confort d'été (ombrager, rafraîchir).

### Pour éviter ou réduire les incidences négatives sur les espaces naturels, agricoles et forestiers contribuant à la trame verte et bleue :

- **Veiller à implanter les aménagements en dehors de tout espaces contribuant à la Trame verte et bleue du PLUi** (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, zones humides en particulier).
- Dans le cas où la situation impose d'impacter un tel espace, **veiller à maintenir ou restaurer la fonctionnalité écologique**. Pour les zones humides, la réglementation liée à la loi sur l'eau s'applique.

### Pour éviter ou réduire les incidences négatives sur la ressource en eau :

- **Veiller à implanter les aménagements à distance des cours d'eau et captages pour l'alimentation en eau potable ou toute autre zone identifiée comme stratégique** pour l'alimentation en eau potable actuelle et future.

### Pour éviter ou réduire les incidences négatives sur le patrimoine paysager et bâti :

- **Veiller à implanter les aménagements en dehors des espaces, sites ou vues identifiés comme patrimoniaux** par le PLUi.
- **Recommander le recours à un architecte conseil du CAUE** en amont de toute intervention (isolation, installation d'énergies renouvelables en toiture, etc.) sur du bâti patrimonial.

De manière transversale, pour tout aménagement, **veiller à mettre en place une démarche de type « chantier propre »** pour limiter les pollutions et nuisances éventuelles (pour les habitants et pour la faune).

| 1- ORGANISER une expertise complète et opérationnelle mobilisable sur les enjeux du bâti et de l'aménagement |  | Baisser les consommations énergétiques liées au bâti |  |
|--|--|--|--|
| <b>1.1</b>   | <b>Massifier les projets de rénovation du parc résidentiel et du bâti économique en poursuivant et amplifiant les accompagnements pour faciliter les parcours</b>  |  |  |
| <b>Contexte</b>  | <p>La communauté de communes de Bièvre Est met en œuvre le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) depuis 2021.</p> <p>Pour massifier les rénovations énergétiques, il faut s'attaquer aux freins techniques et financiers qui empêchent les habitants et les entreprises de passer de l'idée au l'acte de rénovation.</p> <p>&gt; Pour lever les freins techniques, l'existence d'un « tiers de confiance » comme l'AGEDEN est primordiale. Mais au-delà de ce conseil neutre, encore faut-il que les filières artisanales soient organisées pour prendre en charge des chantiers performants (cf. Fiche action 1.2).</p> <p>&gt; Concernant le volet financier, le manque de lisibilité des aides MaPrimeRénov' est un autre point bloquant. Là encore, les conseils de l'AGEDEN ou de SOLIHA sont essentiels pour comprendre et optimiser les aides et calculer le retour sur investissement des travaux.</p> <p>La communauté de communes ne pourra pas lever tous les freins, notamment financiers mais elle participera à faciliter l'ensemble du parcours des particuliers en mettant en place des actions de communication et de sensibilisation de nature à orienter les publics vers les permanences de l'AGEDEN et de SOLIHA.</p> <p>Les entreprises qu'elles soient tertiaires, artisanales ou industrielles seront également ciblées par ces opérations de sensibilisation.</p> |  |  |
| <b>Description</b>   | <p>Afin d'atteindre le niveau de 170 rénovations/ans sur la durée du PCAET , la communauté de communes va :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre la mise en œuvre du SPPEH/SPRH</li> <li>- Poursuivre les partenariats avec les opérateurs FranceRénov' et transcrire les objectifs cohérents avec ceux du PCAET dans les conventions de partenariat.</li> <li>- Mettre en place un programme de communication et de sensibilisation permettant de toucher un maximum d'habitants et d'entreprises</li> <li>-Mettre en place des indicateurs avec les services d'instruction du droit des sols pour évaluer le nombre de rénovations et leur niveau de performance</li> </ul> <p>Lors des accompagnements l'opportunité d'installer des ENR ainsi que la problématique de la qualité de l'air sont systématiquement traités.</p>  |  |  |
| <b>Cibles</b>  | <p>&gt; Habitants. Vigilance particulière et priorité aux logements chauffés au fioul qui doivent progressivement être remplacés au profit de dispositifs moins émetteurs de GES</p> <p>&gt; Entreprises et collectivité pour le bâti tertiaire</p>  |  |  |
| <b>Pilotage</b>  | <b>Maître d'ouvrage</b>  |  | <b>Partenaires</b>   |
|  | Communauté de communes de Bièvre Est<br>Pôle attractivité<br>Service planification/IADS/Habitat  |  | Etat, conseil régional, conseil départemental, communes.<br>AGEDEN, SOLIHA, Associations locales<br>Pour les entreprises : chambres consulaires et branches professionnelles |
| <b>Impact</b>  |  |  |  |
| <b>Maîtrise de l'énergie</b>   | Positif  | <b>Qualité de l'air</b>                              | Positif  |
| <b>Gaz à Effet de Serre</b>  | Positif  | <b>Adaptation au changement climatique</b>           | Positif  |
| <b>Production d'énergie</b>  | Partiel  | <b>Stockage carbone</b>                              | Partiel  |
| <b>Mise en œuvre</b>   |  |  |  |
| <b>Calendrier</b>  | Dés 2023   |  |  |
| <b>Budget</b>  | Convention d'objectifs avec l'AGEDEN   |  |  |
| <b>Indicateurs</b>   | <b>Indicateurs de réalisation</b>  |  | <b>Indicateur de résultats</b>   |
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi des objectifs d'accompagnement : prévus et réalisés</li> <li>- Nombre d'évènements, manifestations et suivi du nombre de participants</li> </ul>  |  | - Suivi des indicateurs mis en place par les services Autorisation du Droit des Sols.  |

| 1- ORGANISER une expertise complète et opérationnelle mobilisable sur les enjeux du bâti et de l'aménagement |   | Baisser les consommations énergétiques liées au bâti   |         |
|--|---|--|---------|
| <b>1.2</b>   | <b>Participer et profiter de la massification des rénovations pour une montée en compétence des filières artisanales et une mobilisation accrue des matériaux biosourcés</b>  |  |         |
| <b>Contexte</b>  | <p>Parmi les freins majeurs qui empêchent les habitants de s'engager dans des projets de rénovation, il y a l'incertitude sur la capacité des différentes entreprises à garantir individuellement et collectivement l'atteinte du niveau de performance thermique attendu.</p> <p>La fiche action 1.1 rappelle que le « tiers de confiance » que constitue l'AGEDEN est indispensable pour aider le particulier à comprendre les exigences techniques de son projet. Mais il faut également renforcer l'écosystème de la rénovation pour offrir un cadre organisé et rassurant aux particuliers qui souhaitent se lancer.</p> <p>Une filière artisanale efficace, avec la démonstration de projets réussis, pourra convaincre les particuliers d'engager des rénovations globales. Par ailleurs, une « industrialisation » des processus de rénovation globale et une massification du recours aux matériaux biosourcés favorisera la transparence et la stabilité des prix.</p> <p>Il faut donc renforcer la filière de la rénovation, la rendre plus attractive et fiable. On peut signaler que les métiers sont d'autant plus exigeants et potentiellement attractifs que les rénovations sont spécialisées dans le bâti ancien, notamment le pisé, très répandu sur le territoire.</p> <p>Pour favoriser cette montée globale en compétence, la communauté de communes de Bièvre Est participera au déploiement de la démarche Facilaréno porté par Dorémi et le Département de l'Isère. Une animation ciblée permettra l'implication des entreprises locales dans cette dynamique ou dans des démarches équivalentes à concevoir avec elles.</p> |  |         |
| <b>Description</b>   | <p>Afin d'inciter les entreprises locales des bâtiments à monter, individuellement ou collectivement, en compétence, la communauté de communes va :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérer les entreprises locales amenées à intervenir sur des chantiers de rénovation. (nombre d'entreprises dont proportion d'entreprises RGE, existence de groupements informels...).</li> <li>- Mettre ces entreprises en réseau pour une montée en compétence sur les techniques de rénovation thermiques performantes, y compris de façon collectives</li> <li>- Encourager le recours aux éco-matériaux et une meilleure prise en compte de la spécificité du bâti ancien local et du pisé.</li> <li>- Rechercher des chantiers pilotes et exemplaires et organiser des visites de chantiers et de réalisations.</li> </ul> <p>La qualité de l'air intérieur fait partie intégrante des notions à intégrer dans la montée en compétence des entreprises en lien notamment avec la ventilation.</p>  |  |         |
| <b>Cibles</b>  | <p>Entreprises locales<br/>Habitants souhaitant engager des rénovations globales et performantes</p>  |  |         |
| <b>Pilotage</b>  | <b>Maître d'ouvrage</b>   | <b>Partenaires</b>   |         |
|  | Communauté de communes de Bièvre Est<br>Pôle attractivité<br>Service Transitions, animation économique  | Conseil départemental, EPCI limitrophes, communes.<br>AGEDEN, Dorémi, branches professionnelles, acteurs de l'emploi.<br>Associations locales. |         |
| <b>Impact</b>  |   |  |         |
| <b>Maîtrise de l'énergie</b>   | Positif   | <b>Qualité de l'air</b>  | Positif |
| <b>Gaz à Effet de Serre</b>  | Positif   | <b>Adaptation au changement climatique</b>   | Positif |
| <b>Production d'énergie</b>  | Partiel   | <b>Stockage carbone</b>  | Partiel |
| <b>Mise en œuvre</b>   |   |  |         |
| <b>Calendrier</b>  | Dés 2023  |  |         |
| <b>Budget et allocation de moyen</b>   | Temps d'animation du service Transition (animation économique)  |  |         |
| <b>Indicateurs</b>   | <b>Indicateurs de réalisation</b>   | <b>Indicateurs de résultats</b>  |         |
|  | - Nombre d'entreprises participant aux réunions et actions de formation de Dorémi ou autres dispositifs équivalents<br>- Nombre d'entreprises locales participants à un groupement Dorémi ou autres dispositifs équivalents   | - Nombre de chantier performants et démonstrateurs mis en place localement   |         |

| 1- ORGANISER une expertise complète et opérationnelle mobilisable sur les enjeux du bâti et de l'aménagement |  | Baisser les consommations énergétiques liées au bâti   |        |
|--|--|--|--------|
| <b>1.3</b>   | <b>Sensibiliser l'ensemble des acteurs aux mesures d'efficacité et de sobriété énergétique</b>   |  |        |
| <b>Contexte</b>  | <p>Les consommations de chauffage qui représentent près de 60 % des consommations énergétiques des secteurs résidentiel et tertiaire sont en baisse depuis de nombreuses années. Ce n'est pas le cas des autres usages énergétiques qui ont tendance à augmenter. La maîtrise de l'énergie ne passe pas seulement par des actions lourdes de rénovation des bâtiments mais aussi par une vigilance quotidienne sur tous les usages énergétiques. Chaque usage doit être interrogé sous l'angle des deux axes d'amélioration que sont l'efficacité et la sobriété. Le diagnostic du PCAET a permis de repérer les usages sur lesquels porter une vigilance spécifique:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Les usages intermittents</b> des salles des fêtes, écoles, éclairages publics sont difficiles à maîtriser et les actions de maîtrise de l'énergie ne sont pas toujours comprises par les utilisateurs des lieux.</li> <li>- <b>Les usages numériques</b> représentent selon l'ADEME et l'Arcep 10 % des consommations électriques françaises et 2,5 % de l'empreinte carbone en France. Par extension, 20 millions de tonnes de déchets sont produits par ans sur l'ensemble du cycle de vie des équipements et 62,5 millions de tonnes de ressources sont utilisées pour produire et utiliser les équipements numériques.</li> <li>- <b>Les usages regroupés sous la dénomination « autre électricité spécifique »</b> ont augmenté de +63 % entre 2010 et 2019 dans le secteur résidentiel sur Bièvre Est. Il s'agit de la consommations des appareils ne pouvant fonctionner qu'à l'électricité (électroménager, informatique...).</li> <li>En moyenne, chaque foyer français dispose de 99 équipements électriques ou électroniques, selon une étude Ipsos commandée par la filière DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques).</li> <li>- <b>Les usages « lavage » et « eau chaude sanitaire »</b> ont respectivement augmenté de +46 et + 41 % sur Bièvre Est entre 2010 et 2019 dans le secteur résidentiel. Ces usages interpellent car ils mobilisent a priori également la ressource en eau.</li> <li>- <b>Les process industriels et artisanaux</b> : Prises dans leur fonctionnement, les entreprises n'ont pas toujours l'occasion de questionner leurs process. Pourtant, des accompagnements financés par l'ADEME existent. L'enjeu de maîtrise des consommations énergétiques doit donc s'appuyer sur des efforts d'efficacité mais également, et avant tout, de sobriété.</li> </ul> |  |        |
| <b>Description</b>   | <p>Mise en place d'actions de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie à destination des habitants, des entreprises et des établissements publics tant sur la question des usages des bâtiments que sur les usages professionnels, récréatifs etc.</p> <p>La communauté de communes communiquera sur tous les dispositifs existants (visites énergie, diag éco-flux...) et organisera des animations ad hoc. Celles-ci pourront avoir lieu pendant la semaine du développement durable pour une plus grande visibilité.</p> <p>Une attention particulière sera portée au respect du décret tertiaire par les communes (des ateliers ad hoc ont eu lieu en 2022) et les entreprises concernées, repérées grâce à l'observatoire économique de la communauté de communes.</p> <p>Enfin, suite à l'étude réalisée en 2023 sur l'optimisation de l'éclairage public dans les zones d'activités gérées par la communauté de communes, Bièvre Est mettra en place les préconisations liées à la maîtrise de l'énergie</p>  |  |        |
| <b>Cibles</b>  | Habitants, entreprises, établissement publics  |  |        |
| <b>Pilotage</b>  | <b>Maître d'ouvrage</b>  | <b>Partenaires</b>   |        |
|  | Communauté de communes ou autres   | AGEDEN, Associations locales, chambres consulaires et organisations professionnelles, établissements scolaires |        |
| <b>Impact</b>  |  |  |        |
| <b>Maîtrise de l'énergie</b>   | Positif  | <b>Qualité de l'air</b>  | Neutre |
| <b>Gaz à Effet de Serre</b>  | Positif  | <b>Adaptation au changement climatique</b>   | Neutre |
| <b>Production d'énergie</b>  | Neutre   | <b>Stockage carbone</b>  | Neutre |
| <b>Mise en œuvre</b>   |  |  |        |
| <b>Calendrier</b>  | Dès le démarrage du PCAET  |  |        |
| <b>Budget</b>  | Moyens humains du service Transitions<br>Prestation et intervenants ponctuels (± 2 000 € /ans)   |  |        |
| <b>Indicateurs</b>   | <b>Indicateurs de réalisation</b>  | <b>Indicateurs de résultats</b>  |        |
|  | Nombre de publications et/ou événements sur la maîtrise de l'énergie<br>Nombre de participants touchés chaque années pour chaque cibles.   | Baisse des consommations énergétiques  |        |

| 1- ORGANISER une expertise complète et opérationnelle mobilisable sur les enjeux du bâti et de l'aménagement |  | Baisser les consommations énergétiques liées au bâti   |        |
|--|--|--|--------|
| <b>1.3</b>   | <b>Sensibiliser l'ensemble des acteurs aux mesures d'efficacité et de sobriété énergétique</b>   |  |        |
| <b>Contexte</b>  | <p>Les consommations de chauffage qui représentent près de 60 % des consommations énergétiques des secteurs résidentiel et tertiaire sont en baisse depuis de nombreuses années. Ce n'est pas le cas des autres usages énergétiques qui ont tendance à augmenter. La maîtrise de l'énergie ne passe pas seulement par des actions lourdes de rénovation des bâtiments mais aussi par une vigilance quotidienne sur tous les usages énergétiques. Chaque usage doit être interrogé sous l'angle des deux axes d'amélioration que sont l'efficacité et la sobriété. Le diagnostic du PCAET a permis de repérer les usages sur lesquels porter une vigilance spécifique:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Les usages intermittents</b> des salles des fêtes, écoles, éclairages publics sont difficiles à maîtriser et les actions de maîtrise de l'énergie ne sont pas toujours comprises par les utilisateurs des lieux.</li> <li>- <b>Les usages numériques</b> représentent selon l'ADEME et l'Arcep 10 % des consommations électriques françaises et 2,5 % de l'empreinte carbone en France. Par extension, 20 millions de tonnes de déchets sont produits par ans sur l'ensemble du cycle de vie des équipements et 62,5 millions de tonnes de ressources sont utilisées pour produire et utiliser les équipements numériques.</li> <li>- <b>Les usages regroupés sous la dénomination « autre électricité spécifique »</b> ont augmenté de +63 % entre 2010 et 2019 dans le secteur résidentiel sur Bièvre Est. Il s'agit de la consommations des appareils ne pouvant fonctionner qu'à l'électricité (électroménager, informatique...).</li> <li>En moyenne, chaque foyer français dispose de 99 équipements électriques ou électroniques, selon une étude Ipsos commandée par la filière DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques).</li> <li>- <b>Les usages « lavage » et « eau chaude sanitaire »</b> ont respectivement augmenté de +46 et + 41 % sur Bièvre Est entre 2010 et 2019 dans le secteur résidentiel. Ces usages interpellent car ils mobilisent a priori également la ressource en eau.</li> <li>- <b>Les process industriels et artisanaux</b> : Prises dans leur fonctionnement, les entreprises n'ont pas toujours l'occasion de questionner leurs process. Pourtant, des accompagnements financés par l'ADEME existent. L'enjeu de maîtrise des consommations énergétiques doit donc s'appuyer sur des efforts d'efficacité mais également, et avant tout, de sobriété.</li> </ul> |  |        |
| <b>Description</b>   | <p>Mise en place d'actions de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie à destination des habitants, des entreprises et des établissements publics tant sur la question des usages des bâtiments que sur les usages professionnels, récréatifs etc.</p> <p>La communauté de communes communiquera sur tous les dispositifs existants (visites énergie, diag éco-flux...) et organisera des animations ad hoc. Celles-ci pourront avoir lieu pendant la semaine du développement durable pour une plus grande visibilité.</p> <p>Une attention particulière sera portée au respect du décret tertiaire par les communes (des ateliers ad hoc ont eu lieu en 2022) et les entreprises concernées, repérée grâce à l'observatoire économique de la communauté de communes.</p> <p>Enfin, suite à l'étude réalisée en 2023 sur l'optimisation de l'éclairage public dans les zones d'activités gérées par la communauté de communes, Bièvre Est mettra en place les préconisations liées à la maîtrise de l'énergie</p>   |  |        |
| <b>Cibles</b>  | Habitants, entreprises, établissement publics  |  |        |
| <b>Pilotage</b>  | <b>Maître d'ouvrage</b>  | <b>Partenaires</b>   |        |
|  | Communauté de communes ou autres   | AGEDEN, Associations locales, chambres consulaires et organisations professionnelles, établissements scolaires |        |
| <b>Impact</b>  |  |  |        |
| <b>Maîtrise de l'énergie</b>   | Positif  | <b>Qualité de l'air</b>  | Neutre |
| <b>Gaz à Effet de Serre</b>  | Positif  | <b>Adaptation au changement climatique</b>   | Neutre |
| <b>Production d'énergie</b>  | Neutre   | <b>Stockage carbone</b>  | Neutre |
| <b>Mise en œuvre</b>   |  |  |        |
| <b>Calendrier</b>  | Dès le démarrage du PCAET  |  |        |
| <b>Budget</b>  | Moyens humains du service Transitions<br>Prestation et intervenants ponctuels (± 2 000 € /ans)   |  |        |
| <b>Indicateurs</b>   | <b>Indicateurs de réalisation</b>  | <b>Indicateurs de résultats</b>  |        |
|  | Nombre de publications et/ou événements sur la maîtrise de l'énergie<br>Nombre de participants touchés chaque années pour chaque cibles.   | Baisse des consommations énergétiques  |        |

| 1- ORGANISER une expertise complète et opérationnelle mobilisable sur les enjeux du bâti et de l'aménagement |  | Réduire l'impact des activités économiques  |        |
|--|--|---|--------|
| <b>1.4</b>   | <b>Démarrer le Parc d'Activité Bièvre Dauphine 3 par son ambition énergétique et environnementale</b>  |   |        |
| <b>Contexte</b>  | <p>Les produits importés représentent 51 % de l'empreinte carbone de la France. La relocalisation des filières industrielles est une nécessité pour la souveraineté économique nationale et l'impact carbone mondial. Pour minimiser l'artificialisation des sols, la localisation des nouvelles surfaces industrielles est planifiée à l'échelle des Régions et des SCOT.</p> <p>Le projet d'extension du Parc d'Activité Bièvre Dauphine (19 ha) fait partie de ces projets repérés de longue date, s'inscrivant dans une stratégie régionale et ayant scrupuleusement répondu à tous les attendus environnementaux dans les phases préalables de création de ZAC.</p> <p>Le parc d'activité Bièvre Dauphine 3 se démarquera par son niveau d'ambition environnementale (biodiversité, mobilité, paysage, énergie...) et une démarche foncière innovante (baux à construction).</p> <p>Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts du parc d'activité sont particulièrement ambitieuses. Certaines ont déjà été mises en place en amont du projet (notamment la réduction par 2 de la surface initiale du projet et les compensations surfaciques), d'autres le seront en phase travaux ou même sur la durée.</p>           |   |        |
| <b>Description</b>   | <p>Les mesures dites ERC (Évitement, Réduction, Compensation) auxquelles s'est engagée la communauté de communes dans son dossier de création de ZAC constituent une feuille de route ambitieuse dont la mise en œuvre fera l'objet de retours réguliers aux instances du PCAET.</p> <p>Au delà de ces mesures environnementales, les scénarios restent à bâtir sur les thèmes de la mobilité et de l'énergie. Pour que ces ambitions se matérialisent concrètement lors de la création et durant la vie du parc d'activité, la communauté de communes activera plusieurs leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les aménagements communs dont elle a la maîtrise d'ouvrage (végétalisation, mobilité douce...).</li> <li>- Le cahier des charges de cession des lots aux entreprises qui permet d'imposer les exigences de la zone.</li> <li>- Le conseil aux entreprises en amont de leur installation pour orienter vers les meilleurs choix environnementaux et énergétiques (consultance technique).</li> </ul> <p>Pour conduire un projet cohérents en termes d'ambitions environnementales, énergétiques et de mobilité à tous ces niveaux, le PCAET sera associé dans les étapes clés de l'aménagement du parc d'activité.</p> |   |        |
| <b>Cibles</b>  | Aménageurs, entreprises  |   |        |
| <b>Pilotage</b>  | <b>Maître d'ouvrage</b>  | <b>Partenaires</b>  |        |
|  | Communauté de communes de Bièvre Est<br>Pôle Attractivité/économie   | État, conseil régional, conseil départemental, communes.<br>ADEME, AGEDEN, TE38, Tenerrdis<br>Associations environnementales locales  |        |
| <b>Impact</b>  |  |   |        |
| <b>Maîtrise de l'énergie</b>   | Positif  | <b>Qualité de l'air</b>   | Neutre |
| <b>Gaz à Effet de Serre</b>  | Positif  | <b>Adaptation au changement climatique</b>  | Neutre |
| <b>Production d'énergie</b>  | Neutre   | <b>Stockage carbone</b>   | Neutre |
| <b>Calendrier</b>  | En cours   |   |        |
| <b>Budget</b>  |  |   |        |
| <b>Indicateurs</b>   | <b>Indicateurs de réalisation</b>  | <b>Indicateurs de résultats</b>   |        |
|  | Association du PCAET dans les étapes clés de l'aménagement de PABD3  | Nombre de Km de voies cyclables/douces<br>Nombre de Km de haies plantées ou conservées<br>Maintien du corridor écologique fonctionnel<br>Nombre d'installation ENR en toitures et toitures végétalisées |        |

| 1- ORGANISER une expertise complète et opérationnelle mobilisable sur les enjeux du bâti et de l'aménagement |  | Réduire l'impact des activités économiques |  |
|--|--|--|--|
| <b>1.5</b>   | <b>Encourager les implantations et les dynamiques d'entreprises vertueuses (écologie industrielle, satisfaction des besoins locaux...)</b>   |  |  |
| <b>Contexte</b>  | <p>Les arguments qui justifient l'extension du parc d'activité Bièvre Dauphine sont légitimes au regard des stratégies nationales et régionales de réindustrialisation (fiche action 1.5) .</p> <p>La rareté du foncier implique de faire des choix particulièrement qualitatifs concernant le positionnement économique de la zone et pour impulser des écosystèmes économique vertueux.</p> <p>Jusqu'alors, le critère de sélection pour l'implantation des entreprises en zones d'activité était celui du nombre d'emplois créés. Aujourd'hui de nouveaux critères sont envisagés comme le fait de répondre aux besoins locaux des habitants (se nourrir, se vêtir, se soigner, se loger...) ou aux besoins des entreprises déjà implantées (réinternalisation, relocalisation, écologie industrielle...).</p> <p>La communauté de communes a une maîtrise très partielle de l'implantation des entreprises sur son territoire, et lorsqu'elle a cette maîtrise, via la maîtrise du foncier, elle est soumise aux réalités du marché. Néanmoins, elle peut développer un certain nombre d'outils plus ou moins incitatifs ou contraignants pour tenter d'attirer des prospects répondant à ses critères.</p>  |  |  |
| <b>Description</b>   | <p>L'implantation d'entreprises répondant aux besoins locaux ne se décrète pas. Le foncier économique répond à une logique impliquant la plupart du temps des acteurs privés et les entreprises se créent en réponse à des besoins solvables.</p> <p>Néanmoins, la collectivité n'est pas sans ressources pour orienter les implantations et pourra travailler parallèlement sur 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Attirer</b> : par son positionnement, son marketing territorial, son animation économique...la communauté de communes pourra valoriser certains messages et marqueurs pour attirer les entreprises correspondant à ses besoins et valeurs. Le projet d'extension de Bièvre Dauphine donne l'occasion de faire évoluer l'image du territoire en ce sens.</li> <li>- <b>Sélectionner</b> : dans certains cas précis lorsqu'elle aménage des zones et maîtrise le foncier, la communauté de communes est en position de choisir les entreprises qu'elle souhaite voir s'implanter.</li> <li>- <b>Soutenir</b> : la communauté de communes peut définir des besoins et recourir à des appels à manifestation d'intérêt. Elle peut également travailler à la « construction d'offres d'activités ».</li> </ul> <p>Pour travailler ces sujets, le service Transition et son animation économique se structure et va monter en compétence. Ces actions se mettront progressivement en place, avec des outils opérationnels plutôt à mi-parcours du PCAET.</p> |  |  |
| <b>Cibles</b>  | Entreprises  |  |  |
| <b>Pilotage</b>  | <b>Maître d'ouvrage</b>  |  | <b>Partenaires</b>   |
|  | Communauté de communes de Bièvre Est<br>Pôle attractivité/économie de proximité  |  | Cap rural, Grenoble Alpes, Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, Tennerdis...  |
| <b>Impact</b>  |  |  |  |
| <b>Maîtrise de l'énergie</b>   | Positif  | <b>Qualité de l'air</b>                    | Neutre   |
| <b>Gaz à Effet de Serre</b>  | Positif  | <b>Adaptation au changement climatique</b> | Neutre   |
| <b>Production d'énergie</b>  | Neutre   | <b>Stockage carbone</b>                    | Neutre   |
| <b>Mise en œuvre</b>   |  |  |  |
| <b>Calendrier</b>  | 2ème partie de mise en œuvre du PCAET (2025-2026)  |  |  |
| <b>Budget</b>  | A compléter  |  |  |
| <b>Indicateurs</b>   | <b>Indicateurs de réalisation</b>  |  | <b>Indicateurs de résultats</b>  |
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comité d'agrément sur la base de critères établis en adéquation avec les axes du PCAET</li> <li>- Positionnement "marketing" du territoire</li> <li>- Mission d'animation économique pour cibler des activités à fort intérêt pour le territoire</li> </ul>   |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi qualifié des entreprises implantées</li> <li>- Nombre d'entreprises accompagnées dans le cadre de projets d'écologie industrielle et d'économie circulaire</li> <li>- Nombre d'entreprises installées suite à la construction des offres d'activités</li> </ul> |

| 1- ORGANISER une expertise complète et opérationnelle mobilisable sur les enjeux du bâti et de l'aménagement |  | Réduire l'impact des activités économiques                                 |         |
|--|--|--|---------|
| <b>1.6</b>   | <b>Créer et constituer une base de données qualifiée sur les gisements fonciers pour une planification foncière stratégique</b>  |  |         |
| <b>Contexte</b>  | <p>Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) arrêté en 2019 a permis de limiter considérablement les surfaces urbanisables sur le territoire de Bièvre Est. Contenir l'artificialisation des sols permet de limiter les émissions de GES liées au « déstockage » carbone et de préserver le potentiel de séquestration carbone du territoire (fiches action 2.8 et 2.9).</p> <p>Au delà du stockage carbone, et dans un contexte de transition énergétique et de réchauffement climatique, le potentiel productif des espaces naturels, agricoles et forestiers (alimentation et biomasse à vocation énergétique) doit être préservé à long terme. Les réflexions prospectives sur le foncier doivent intégrer dès aujourd'hui les conséquences du réchauffement climatique sur les capacités de production et de régénération de ces espaces.</p> <p>Concernant les énergies renouvelables, il est admis que les objectifs du PCAET nécessiteront certaines installations au sol venant « concurrencer » d'autres types de projets. Les sites n'étant pas tous localisés à ce jour, un travail de repérage précis en lien avec la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables sera mené au démarrage du PCAET. [Fiches actions 2.2 à 2.4]</p> <p>Concernant l'agriculture, le PCAET met en lumière la vulnérabilité de cette activité face au changement climatique et la nécessité de considérer la production agricole et alimentaire comme hautement stratégique à long terme. Les pertes de rendement agricoles, prévisibles du fait du changement climatique et de nouvelles pratiques agricoles plus extensives, devront être compensées par un foncier dédié, adapté qualitativement et quantitativement. [Fiche action 2.6]</p> <p>La logique est identique pour la forêt et la production de bois-énergie par exemple [Fiche action 2.7]</p> <p>Enfin, le PCAET permet de changer de regard sur la biodiversité et les espaces naturels qui permettent non seulement de stocker du carbone mais également d'amortir les effets du changement climatique. Les solutions fondées sur la nature pour lutter contre les îlots de chaleurs, les inondations, les glissements de terrain... sont souvent les plus pérennes et les plus efficaces. [Fiches actions 2.8 et 2.9]</p> <p>Des scénarios fonciers prospectifs permettant d'intégrer l'urgence énergétique et la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique constitueront les meilleurs moyens d'aide à la décision. Pour ce faire, il est prévu de mettre en place une base de données qualifiée sur les friches et les gisements fonciers.</p> |  |         |
| <b>Description</b>   | <p>Doté d'un PLUI et d'un Système d'Information Géographique performant, de Bièvre Est dispose déjà d'outils de suivi et d'aide à la décision. La stratégie foncière peut notamment s'appuyer sur l'étude annuelle de l'OFPI (observatoire Foncier Partenarial de l'Isère) ou les travaux de l'EPFL et de l'Agence d'Urbanisme de la Région Urbaine Grenobloise sur l'identification des friches urbaines.</p> <p>Pour disposer de réels outils prospectifs d'aide à la décision il conviendra donc :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- De compléter la connaissance des potentiels environnementaux, agricoles et énergétiques du foncier.</li> <li>2- D'animer les réflexions prospectives sur le foncier pour mettre en place une stratégie de protection ou de mobilisation du foncier en lien avec l'évolution du PLUI.</li> </ol>  |  |         |
| <b>Cibles</b>  | Transversal  |  |         |
| <b>Pilotage</b>  | <b>Maître d'ouvrage</b>  | <b>Partenaires</b>   |         |
|  | Communauté de communes de Bièvre Est<br>Pôle Attractivité et pôle informatique<br>Service planification<br>Service SIG   | Agence d'urbanisme, Chambre d'agriculture, SAFER, CEN, BLE, Le Pic Vert... |         |
| <b>Impact</b>  |  |  |         |
| <b>Maîtrise de l'énergie</b>   | Neutre   | <b>Qualité de l'air</b>  | Neutre  |
| <b>Gaz à Effet de Serre</b>  | Neutre   | <b>Adaptation au changement climatique</b>                                 | Positif |
| <b>Production d'énergie</b>  | Positif  | <b>Stockage carbone</b>  | Positif |
| <b>Mise en œuvre</b>   |  |  |         |
| <b>Calendrier</b>  | A partir de 2025   |  |         |
| <b>Budget et allocation de moyen</b>   | Ressource interne : SIG et PLUI et Transitions<br>Convention avec la Chambre d'agriculture pour repérage des terrains agricoles<br>Prestations, stages ou conventions pour les volets environnement et énergie   |  |         |
| <b>Indicateurs</b>   | <b>Indicateurs de réalisation</b>  | <b>Indicateurs de résultats</b>  |         |
|  | - Mise en place d'outils cartographiques mettant en avant les potentialités du foncier   | Formalisation d'une stratégie foncière                                     |         |

| 1- ORGANISER une expertise complète et opérationnelle mobilisable sur les enjeux du bâti et de l'aménagement |  | Renforcer la capacité à agir et réagir   |         |
|--|--|--|---------|
| <b>1.7</b>   | <b>Renforcer l'expertise mobilisable par les communes et l'EPCI (performance énergétique, ENR, eaux pluviales...) pour une action efficace et coordonnée</b>   |  |         |
| <b>Contexte</b>  | <p>Les sujets énergétiques ou d'adaptation au changement climatique (systèmes urbains de chaleur ou de récupération des eaux pluviales, désimperméabilisation des sols, confort d'été...) sont souvent extrêmement techniques, interdépendants et complexes.</p> <p>Ni les communes ni la communauté de communes de Bièvre Est n'ont la taille critique pour détenir en interne l'ensemble des compétences à mobiliser pour aborder et explorer ces sujets parfois novateurs. Néanmoins, l'échelle de ce petit territoire permet d'envisager des mutualisations efficaces et ciblées, ponctuelles ou pérennes, à réfléchir collectivement en fonction des sujets prioritaires.</p> <p>Le territoire a déjà commencé à se structurer puisque, parallèlement à l'élaboration du PCAET, la communauté de communes a intégré les dispositifs d'accompagnement mutualisés de l'AGEDEN (patrimoine bâti des communes) et de TE38 (Conseillé en Energie Partagé).</p> <p>Les communes et l'EPCI ne disposent pas non plus toujours des moyens financiers pour passer au stade des investissements. A l'heure où les appels à projets relatifs à la transition sont nombreux, il convient donc d'organiser également la recherche de financements à l'échelle de Bièvre Est.</p>   |  |         |
| <b>Description</b>   | <p>Il s'agit pour la communauté de communes d'agir comme un chef d'orchestre pour organiser des réflexions conjointes avec les communes sur les sujets énergétiques ou d'adaptation au changement climatique et la recherche de financements.</p> <p>Les sujets seront priorisés pluriannuellement ou annuellement. Chaque sujet pourra mobiliser un type d'ingénierie différent (offre de services de partenaires, bureaux d'études spécialisés, stages ou contrats de projet...).</p> <p>Cette expertise devra s'articuler finement avec celle déjà mobilisable à l'échelle du département, à l'instar du contrat de chaleur renouvelable.</p> <p>Mode opératoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscrire chaque année au budget PCAET des crédits d'études</li> <li>- Les sujets seront proposés par l'instance de pilotage du PCAET et devront à minima intéresser un groupe de 3 communes + l'EPCI</li> <li>- La mission d'ingénierie, qu'elle qu'en soit la forme (prestation, stage, apprentissage...), sera suivi par un COPIIL ad hoc impliquant les intéressés</li> <li>- L'organisation et la coordination du projet sera portée par le service Transitions mais le suivi technique pourra être relayé aux autres services compétents de l'EPCI selon les sujets</li> <li>- L'ingénierie financière sera pilotée par le service Transitions : recherche de subventions, proposition de mise en place d'un fonds de concours...</li> <li>- Dans l'idéal, le sujet investigué donnera lieu à un projet d'investissement ou à la création d'un service mutualisé ponctuel ou pérenne (à l'instar des Conseillers en Energie Partagé)</li> </ul> <p>Les thèmes pourront remonter de toutes les fiches actions du PCAET :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Désimperméabilisation des espaces publics, nature en ville (cf. plan de végétalisation participative ville de Montpellier), îlots de fraîcheur...</li> <li>- Récupération et réutilisation des eaux pluviales</li> <li>- Assistant à maîtrise d'usage (AMU) pour l'usage sobre des bâtiments publiques, mutualisation des contrats d'entretiens des appareils de chauffages...</li> <li>- Réseaux de chaleur ( Fiche action 2.4)</li> <li>- Zones d'accélération des ENR</li> </ul> |  |         |
| <b>Cibles</b>  | Communes et communauté de communes   |  |         |
| <b>Pilotage</b>  | <b>Maître d'ouvrage</b>  | <b>Partenaires</b>   |         |
|  | Communauté de communes<br>Pôle Attractivité<br>Service Transition<br>Copilotage et/ou relais aux services compétents selon les thèmes  | État, conseil régional, conseil départemental, communes.<br>ADEME, AGEDEN, TE38<br>Le Pic Vert, le CEN, Bievre liers Environnement |         |
| <b>Impact</b>  |  |  |         |
| <b>Maîtrise de l'énergie</b>   | Positif  | <b>Qualité de l'air</b>  | Positif |
| <b>Gaz à Effet de Serre</b>  | Positif  | <b>Adaptation au changement climatique</b>   | Positif |
| <b>Production d'énergie</b>  | Positif  | <b>Stockage carbone</b>  | Positif |
| <b>Mise en œuvre</b>   |  |  |         |
| <b>Calendrier</b>  | Dés le démarrage du PCAET  |  |         |
| <b>Budget</b>  | Environ 15 000€ au budget PCAET chaque année pour le volet études.   |  |         |
| <b>Indicateurs</b>   | <b>Indicateurs de réalisation</b>  | <b>Indicateurs de résultats</b>  |         |
|  | Mise en place de l'ingénierie de projets après que les sujet aient été sélectionnés<br>réponse à des appels à projets  | Nouveaux projets d'investissement<br>Nouveaux services mutualisés<br>Perception de subventions                                     |         |

| 1- ORGANISER une expertise complète et opérationnelle mobilisable sur les enjeux du bâti et de l'aménagement |  | Renforcer la capacité à agir et réagir     |  |
|--|--|--|--|
| <b>1.8</b>   | <b>Se préparer à la gestion de crise pour assurer la sécurité et la protection des activités et des habitants</b>  |  |  |
| <b>Contexte</b>  | <p>La réalisation de Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et d'un Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS) sont obligatoires pour toutes les communes de l'Isère et pour la communauté de communes de Bièvre Est. En 2023, la communauté de communes de Bièvre Est ne s'est pas encore dotée d'un PICS ni l'intégralité des communes d'un PCS.</p> <p>Néanmoins, savoir réagir aux crises et généraliser la culture du risque est ressorti comme une action importante pour le PCAET de Bièvre Est compte-tenu des risques inhérents au changement climatique. Qu'il s'agisse de risques liés aux pluies intenses, aux feux de forêts, aux canicules, aux coupures d'électricité, au manque d'eau...le changement climatique rend le territoire beaucoup plus vulnérable et les habitants ont besoin de se sentir préparés.</p> <p>Pour travailler sur cette question, la communauté de communes pourra notamment partir d'une carte des aléas exhaustive, mise à jour et transcrite réglementairement lors de la mise en œuvre du PLUI.</p> |  |  |
| <b>Description</b>   | <p>Un PICS ne se substitue pas aux PCS mais les complète et s'articule avec eux. La communauté de communes facilitera la prise en main du sujet par les communes et favorisera l'implication des habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Études, formations ou ateliers mutualisés (vulnérabilité, mise en situation...)</li> <li>- Actions de sensibilisation auprès des habitants, pour généraliser la culture du risque et travailler sur les capacités de résilience.</li> <li>- Participation aux groupes de travail et de réflexion « atelier des futurs » animés par l'agence d'urbanisme.</li> </ul> <p>La communauté de communes relayera la journée nationale « Tous résilients face aux risques » et encouragera les acteurs locaux à déposer des projets à cet appel à projet ou dans le cadre de l'appel à projet spécifique annuel du PCAET (fiche action 3.4).</p>   |  |  |
| <b>Cibles</b>  | Élus et techniciens des communes et de la communauté de communes, habitants, entreprises...  |  |  |
| <b>Pilotage</b>  | <b>Maître d'ouvrage</b>  |  | <b>Partenaires</b>   |
|  | CCBE, service Transitions et services techniques   |  | Préfecture, IRMA, communes, Céréma, agence d'urbanisme, associations locales   |
| <b>Impact</b>  |  |  |  |
| <b>Maîtrise de l'énergie</b>   | Neutre   | <b>Qualité de l'air</b>                    | Neutre   |
| <b>Gaz à Effet de Serre</b>  | Neutre   | <b>Adaptation au changement climatique</b> | Positif  |
| <b>Production d'énergie</b>  | Positif  | <b>Stockage carbone</b>                    | Positif  |
| <b>Mise en œuvre</b>   |  |  |  |
| <b>Calendrier</b>  | 2026   |  |  |
| <b>Budget</b>  | Mission de stage   |  |  |
| <b>Indicateurs</b>   | <b>Indicateurs de réalisation</b>  |  | <b>Indicateur de résultats</b>   |
|  | <p>Livrables :</p> <p>état des lieux des documents existants</p> <p>Proposition d'actions mutualisées ou complémentaires à l'échelle de la communauté de communes</p> <p>Actions auprès de la population : ateliers participatifs, conférences, réunions publiques, articles dans Vivre en Bièvre Est...</p>   |  | Nombre de personnes touchées par les mesures de sensibilisation/ communication |

| 2- TRANSFORMER le territoire dès aujourd'hui pour garantir sa résilience sur le long terme |  | Prévoir des infrastructures pour se déplacer autrement |         |
|--|--|--|---------|
| <b>2.1</b>   | <b>Coconstruire un programme d'investissements cyclables à 15 ans permettant d'accéder aux gares, aux établissements scolaires et zones d'emplois en modes doux</b>  |  |         |
| <b>Contexte</b>  | <p>Bièvre Est est un territoire rural à faible densité de population. Sa proximité avec la Métropole de Grenoble lui confère une forte attractivité auprès d'une population active et familiale, renforcée par l'A48.</p> <p>Le territoire dispose également de deux gares situées à Châbons et Le Grand-Lemps. Malgré la fréquence réduite des trains, ces gares ont connu une augmentation importante du trafic voyageur entre 2015 et 2019 avec +15% pour Châbons et +12% pour Le Grand Lemps. Les gares de Rives ou de Moirans, étant mieux desservies, de nombreux habitants du sud du territoire se rabattent sur ces gares limitrophes. Avec la perspective d'un « RER métropolitain », le train pourrait devenir une alternative de plus en plus concurrentielle à la voiture pour rejoindre Voiron, Grenoble ou Lyon. Il est donc impératif de prévoir des solutions de rabattement vers les gares dont les parkings n'ont plus de capacité d'agrandissement.</p> <p>Le territoire s'est développé autour du « tout voiture » et compte peu d'aménagements cyclables. Pourtant, Bièvre Est dispose d'un réel potentiel cyclable : un profil relativement plat, une forte proportion de personnes travaillant sur le territoire et des pôles générateurs de flux bien identifiés (parcs d'activité, collège, gares...). Lors des travaux d'élaboration du PCAET le maillage cyclable du territoire est apparu comme une des actions prioritaire du PCAET alliant beaucoup de co-bénéfices sur la santé, la qualité de l'air, la qualité de vie... C'est une action qui incarne la transition et une nouvelle façon de vivre sur un territoire caractérisé par sa dépendance à la voiture et dont 13,6 % de la population est en précarité énergétique liée à la mobilité. Elle a donc été plébiscitée par le comité d'experts et la commission PCAET réunis lors de forum territoriaux du PCAET. Néanmoins, il s'agit d'investissements lourds et d'aménagements complexes à planifier qui n'ont à ce jour pas été engagés.</p> <p>Le PCAET permet de redonner une légitimité forte à cette ambition cyclable qui doit désormais être conduite avec méthode et s'ancre dans la durée avec une visibilité claire des financements à consacrer et à sanctuariser dans le cadre d'une planification à 15 ans.</p> |  |         |
| <b>Description</b>   | <p>La première étape consiste à reprendre l'étude de l'itinéraire Apprieu-Bévenais et de la traversée de l'autoroute en 2024 pour un démarrage des travaux en 2025 sur cet itinéraire.</p> <p>La deuxième étape consiste à remettre à jour le schéma cyclable en y intégrant l'étude plus fine des liaisons vers les établissements scolaires à l'échelle des communes</p> <p>La troisième étape consiste à la planification technique et financière des travaux et à la mise en place d'une coordination facilitante (recherche de subventions, fonds de concours, AMO groupée...)</p>  |  |         |
| <b>Cibles</b>  | Habitants, salariés, visiteurs, tourisme   |  |         |
| <b>Pilotage</b>  | <b>Maître d'ouvrage</b>  | <b>Partenaires</b>                                     |         |
|  | Communauté de communes, communes, Département  | Etat, Région, Département, ADEME                       |         |
| <b>Impact</b>  |  |  |         |
| <b>Maîtrise de l'énergie</b>   | Positif  | <b>Qualité de l'air</b>                                | Positif |
| <b>Gaz à Effet de Serre</b>  | Positif  | <b>Adaptation au changement climatique</b>             | Neutre  |
| <b>Production d'énergie</b>  | Neutre   | <b>Stockage carbone</b>                                | Neutre  |
| <b>Calendrier</b>  | Itinéraire Apprieu-Bévenais : études projet 2024<br>Actualisation du Schéma cyclable et programme pluriannuel d'investissement : 2025/2026   |  |         |
| <b>Budget</b>  | A définir  |  |         |
| <b>Indicateurs</b>   | <b>Indicateurs de réalisation</b>  | <b>Indicateur de résultats</b>                         |         |
|  | Réalisation des études   | Nombre de Km de linéaires cyclables réalisées          |         |

| 2- TRANSFORMER le territoire dès aujourd'hui pour garantir sa résilience sur le long terme |  | Prévoir des infrastructures pour se déplacer autrement                        |          |
|--|--|---|----------|
| <b>2.2</b>   | <b>Participer à la décarbonation des transports avec l'implantation d'une station multi-énergie</b>  |   |          |
| <b>Contexte</b>  | <p>Une station multi-énergie distribuant du GNV, de l'électricité, et à terme de l'hydrogène sera mise en service sur la communes d'Apprieu dès le premier semestre 2024.</p> <p>Cette implantation fait suite à un Appel à Manifestation d'Intérêt de la communauté de communes de Bièvre Est qui avait identifié un foncier adapté.</p> <p>Cette action est particulièrement cohérente avec la production de biogaz localement puisqu'un méthaniseur est en service sur la commune d'Apprieu depuis 2019 et qu'un 2ème est à l'étude sur la commune de Colombe.</p> <p>Cette action qui participe aux efforts du PPA de Grenoble a un double impact sur la qualité de l'air et les émissions de Gaz à Effet de Serre.</p> <p>Elle correspond également à la nécessité d'un mix énergétique diversifié.</p> |   |          |
| <b>Description</b>   | Implantation d'une station multi-énergie au sein du nouveau parc d'activité Bièvre Dauphine 3 sur un foncier mis à disposition par la communauté de communes à un opérateur privé via un bail emphytéotique.   |   |          |
| <b>Cibles</b>  | Habitants, entreprises et collectivités ayant une flotte de véhicules.   |   |          |
| <b>Pilotage</b>  | <b>Maître d'ouvrage</b>  | <b>Partenaires</b>  |          |
|  | Opérateur privé : GEG  | ADEME, GRDF, entreprises locales  |          |
| <b>Impact</b>  |  |   |          |
| <b>Maîtrise de l'énergie</b>   | Positif  | <b>Qualité de l'air</b>   | Positive |
| <b>Gaz à Effet de Serre</b>  | Positif  | <b>Adaptation au changement climatique</b>                                    | Neutre   |
| <b>Production d'énergie</b>  | Positif  | <b>Stockage carbone</b>   | Neutre   |
| <b>Mise en œuvre</b>   |  |   |          |
| <b>Calendrier</b>  | Dès 2024   |   |          |
| <b>Budget et allocation de moyen</b>   |  |   |          |
| <b>Indicateurs</b>   | <b>Indicateurs de réalisation</b>  | <b>Indicateurs de résultats</b>   |          |
|  | Mise en service de la station  | Quantité d'électricité et de GNV distribué<br>Nombre de véhicules en contrats |          |

| 2- TRANSFORMER le territoire dès aujourd'hui pour garantir sa résilience sur le long terme |   | Développer les énergies renouvelables      |  |
|--|---|--|--|
| <b>2.3</b>   | <b>Projeter le mix énergétique de demain et mettre en place les conditions de sa mise en œuvre à court, moyen et long termes</b>  |  |  |
| <b>Contexte</b>  | <p>La communauté de communes de Bièvre Est a connu une croissance importante de sa production d'énergie renouvelable ces dernières années suite à l'implantation de plusieurs installations EnR significatives (premier méthaniseur agricole avec injection sur le réseau de gaz de l'Isère, parc PV de 11,6 ha sur un délaissé d'autoroute, centrales hydrauliques sur la Fure...). Toutes ces installations ont été portées par des initiatives privées sans intervention de la collectivité. Les potentiels les plus évidents se sont donc matérialisés « spontanément ».</p> <p>Dés lors, la communauté de communes va être vigilante aux conditions de mobilisation du gisement restant pour assurer l'atteinte des objectifs du PCAET. Pour mémoire, les objectifs du PCAET s'appuient sur des potentiels établis à partir de modélisations (TerriSTORY ®) confirmés par les experts du territoire. Il convient désormais de préciser ce gisement et de partager plus largement les objectifs. Avoir une vision d'ensemble permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rechercher un mix énergétique équilibré et diversifié</li> <li>- Veiller à l'acceptabilité sociale, paysagère, environnementale des projets</li> <li>- Optimiser les potentiels, par exemple en travaillant sur des grappes de projets</li> <li>- Envisager les montages juridiques et techniques permettant les meilleures retombées économiques pour le territoire et la meilleur appropriation des objectifs par tous</li> </ul> <p>Cette volonté de territorialiser les objectifs du PCAET converge avec la nécessité pour les communes de définir des zones d'accélération des EnR.</p> |  |  |
| <b>Description</b>   | <p>Lancement, dès 2023, d'une mission d'étude visant la territorialisation des objectifs EnR du PCAET sur les 14 communes de Bièvre Est. Le pilotage de cette mission sera multi-partenarial pour assurer notamment la prise en compte des enjeux environnementaux. Cette territorialisation permettra de :</p> <p>1-Préciser le gisement par filières</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;Production d'électricité <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour le PV : répartition plus fine du potentiel en toiture, au sol et en ombrière</li> <li>- Éolien : seules des études de faisabilité approfondies permettront de valider le potentiel, à ce stade il s'agira principalement de travailler sur les différents types de montage et leur incidence sur l'acceptabilité</li> </ul> </li> <li>&gt;La production de chaleur <ul style="list-style-type: none"> <li>- le potentiel chaufferie bois, solaire thermique, géothermie</li> </ul> </li> <li>&gt;La production de biogaz ne sera pas étudié dans ce cadre (potentiel d'ores et déjà atteint avec le projet en cours) sauf en lien avec l'étude du service déchets sur le tri à la source des biodéchets</li> </ul> <p>2- Préciser les objectifs et les modalités de mise en œuvre des projets</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; quels outils d'accélération (cadastre solaires, prise en charge des études de potentiels, zonages PLUI...)</li> <li>&gt; quels types de développements (montages juridiques et financiers)</li> <li>&gt; quel phasage des projets : accompagner le développement des projets entre logique d'opportunité et de planification</li> </ul>                        |  |  |
| <b>Cibles</b>  | Toutes cibles : particuliers, développeur, communes, entreprises...   |  |  |
| <b>Pilotage</b>  | <b>Maître d'ouvrage</b>   |  | <b>Partenaires</b>   |
|  | CCBE  |  | Communes, Beewatt, Master TETE, AGEDEN, TE 38, Enedis, GRDF, AURA-EE         |
| <b>Impact</b>  |   |  |  |
| <b>Maîtrise de l'énergie</b>   | Neutre  | <b>Qualité de l'air</b>                    | Positif  |
| <b>Gaz à Effet de Serre</b>  | Positif   | <b>Adaptation au changement climatique</b> | Neutre   |
| <b>Production d'énergie</b>  | Positif   | <b>Stockage carbone</b>                    | Neutre   |
| <b>Mise en œuvre</b>   |   |  |  |
| <b>Calendrier</b>  | 2023-2024   |  |  |
| <b>Budget</b>  | Temps humain, formations, études  |  |  |
| <b>Indicateurs</b>   | <b>Indicateurs de réalisation</b>   |  | <b>Indicateurs de résultats</b>  |
|  | Réalisation de l'étude  |  | Adhésion au projet : délibération de la CCBE et des communes sur leur ZAE nR |

| 2- TRANSFORMER le territoire dès aujourd'hui pour garantir sa résilience sur le long terme |  | Développer les énergies renouvelables      |   |
|--|--|--|---|
| <b>2.4</b>   | <b>Accélérer la production d'électricité renouvelable en veillant à la coordination des projets et à leur acceptabilité</b>  |  |   |
| <b>Contexte</b>  | <p>Sans anticiper sur la stratégie de Bièvre Est au regard du mix énergétique (fiche action 2.2), il apparaît d'ores-et-déjà important de ménager le système électrique français. En effet, la filière nucléaire n'est pas dimensionnée à court et moyen termes pour supporter l'électrification rapide de nombreux usages énergétiques (mobilité, chauffage...).</p> <p>Il est donc primordial de baisser les consommations énergétiques, de veiller à la diversification des sources et des vecteurs énergétiques et enfin d'accélérer la production d'électricité renouvelable.</p> <p>Le photovoltaïque représentait 18 % de la production d'énergie renouvelable de Bièvre Est en 2020 et 25 % des objectifs de production supplémentaire identifiés par le PCAET à horizon 2030. L'objectif est ambitieux puisqu'il s'agit de passer de 16 GWh produit en 2020 à 35GWh/an puis 71 GWh/an en 2030 et 2050.</p> <p>La fiche action 2.2 du PCAET permettra de préciser la répartition de ce gisement pour prioriser les objectifs sur des toitures ou parkings existants. Néanmoins, les premières projections réalisées au stade de l'élaboration du PCAET permettent d'ores-et-déjà d'affirmer que ces objectifs sur 6 ans ne pourront être atteints sans nouvelles centrales au sols. Il convient donc d'identifier précisément ce potentiel au sol dans le cadre d'une démarche respectueuse des principes de limitation de la consommation d'espaces agricoles et naturels privilégiant les terrains déjà dégradés ou artificialisés.</p> <p>Par ailleurs, étant donné la capacité de production de l'éolien et la possibilité d'un potentiel local, il conviendra de dépassionner le débat sur cette filière pour aborder sereinement la possibilité d'un développement.</p> <p>Pour tous ces développements, le territoire pourra compter sur une implication citoyenne dynamique puisque la centrale villageoise BeeWatt, créée en 2019, a déjà développé 3 projets en lien avec des communes du territoire (toitures de gymnases).</p> |  |   |
| <b>Description</b>   | <p>Suite à l'identification plus précise des potentiel (fiche action 2.2), il s'agira de développer des outils pour accélérer la réalisation des projets. A titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadastre solaire (projet étudié par le département)</li> <li>- Sensibilisation des entreprises et des particuliers, études d'opportunité</li> <li>- Rédaction d'Appels à Manifestation d'Intérêt et recherche de mutualisation des projets (même privés)</li> <li>- Actions pédagogiques sur les représentations négatives des EnR, les paysages du futurs...</li> </ul>  |  |   |
| <b>Cibles</b>  | Tout public  |  |   |
| <b>Pilotage</b>  | <b>Maître d'ouvrage</b>  |  | <b>Partenaires</b>                            |
|  | Communauté de communes   |  | Conseil Départemental, Beewatt, TE 38, AGEDEN |
| <b>Impact</b>  |  |  |   |
| <b>Maitrise de l'énergie</b>   | Neutre   | <b>Qualité de l'air</b>                    | Neutre  |
| <b>Gaz à Effet de Serre</b>  | Positif  | <b>Adaptation au changement climatique</b> | Neutre  |
| <b>Production d'énergie</b>  | Positif  | <b>Stockage carbone</b>                    | Neutre  |
| <b>Calendrier</b>  | Dés 2024   |  |   |
| <b>Budget</b>  |  |  |   |
| <b>Indicateurs</b>   | <b>Indicateurs de réalisation</b>  |  | <b>Indicateur de résultats</b>                |
|  | Nombre d'actions de sensibilisation, études d'opportunités, accompagnement d'entreprises...  |  | Puissance installée (PV)                      |

| 2- TRANSFORMER le territoire dès aujourd'hui pour garantir sa résilience sur le long terme |   | Développer les énergies renouvelables      |   |
|--|---|--|---|
| <b>2.5</b>   | <b>Encourager le recours aux énergies renouvelables thermiques performantes et mettre en place une prime air-bois pour les particuliers</b>   |  |   |
| <b>Contexte</b>  | <p>Face à l'électrification de nombreux usages énergétiques, il est important d'identifier les usages compatibles avec d'autres énergies tel que les besoins en chaleur.</p> <p>Le chauffage représente environ 60 % des consommations énergétiques des secteurs tertiaire et résidentiel. Si l'enjeu premier est de baisser ces consommations (cf. Fiches action 1.1, 1.2 et 1.4 ) il est également important d'étudier les différentes alternatives énergétiques. Au sein des EnR thermiques, le bois-énergie offre de belles perspectives de développement car il est déjà bien implanté et facile à mettre en œuvre. Les autres EnR thermiques, tels que la géothermie, le solaire thermique ou encore la récupération de chaleur ne sont pas écartées (fiche action 2.2 sur le mix énergétique) mais sont des solutions à moins fort potentiel.</p> <p>Les objectifs du PCAET visent une progression du bois énergie de 20 % entre 2020 et 2030. Cette marge de progression concerne les particuliers, notamment en lien avec l'élimination progressive du fioul, mais également la réalisation de chaufferies collectives et réseaux de chaleur.</p> <p>Aujourd'hui seule la commune de Colombe dispose d'une chaufferie avec réseau de chaleur mais plusieurs communes s'interrogent sur leurs potentiels (Bévenais, Izeaux, Beaucroissant).</p> <p>Pour autant, il n'est pas envisageable de penser le développement du bois-énergie sans se préoccuper de l'impact sur la ressource en bois (cf fiche action 2.7) et sur la qualité de l'air. En effet, les données d'ATMO révèlent que 50 % des PM10 et 66 % des PM 2,5 sont liées au chauffage individuel au bois.</p> <p>Au delà des nouvelles installations individuelles et collectives dont les niveaux de performance sont désormais satisfaisants, la question du renouvellement des anciens systèmes non performants des particuliers est indissociable d'une politique de développement du bois-énergie.</p> |  |   |
| <b>Description</b>   | <p>Sur le volet chaufferie et réseau de chaleur, la communauté de communes de Bièvre Est va poursuivre son implication dans les démarches collectives de recherches de financements (contrat de chaleur renouvelable ADEME du Département de l'Isère) et son soutien aux communes via l'accompagnement de l'AGEDEN sur la phase d'opportunité. Les projets des bailleurs sociaux ou des entreprises sont également dans la cible des dispositifs tel que le contrat de chaleur renouvelable</p> <p>La mise en place d'une prime air-bois avec le soutien de l'ADEME est le 2ème axe fort de cette fiche action. L'étude de préfiguration lancée en 2023 permettra d'envisager une mise en place de la prime en 2024.</p>  |  |   |
| <b>Cibles</b>  | Particuliers, communes, entreprises   |  |   |
| <b>Pilotage</b>  | <b>Maître d'ouvrage</b>   |  | <b>Partenaires</b>  |
|  | Communauté de communes  |  | État, ADEME, Département, AGEDEN, communes.   |
| <b>Impact</b>  |   |  |   |
| <b>Maîtrise de l'énergie</b>   | Positif   | <b>Qualité de l'air</b>                    | Positive  |
| <b>Gaz à Effet de Serre</b>  | Positif   | <b>Adaptation au changement climatique</b> | Neutre  |
| <b>Production d'énergie</b>  | Positif   | <b>Stockage carbone</b>                    | Neutre  |
| <b>Mise en œuvre</b>   |   |  |   |
| <b>Calendrier</b>  | Dés 2024  |  |   |
| <b>Budget</b>  | A définir avec l'étude de préfiguration   |  |   |
| <b>Indicateurs</b>   | <b>Indicateurs de réalisation</b>   |  | <b>Indicateur de résultats</b>  |
|  | Nombre de communes accompagnées par l'AGEDEN<br>Mise en place de la prime air-bois  |  | Nombre de chaufferie bois et/ou réseaux de chaleurs installées<br>Nombre de bénéficiaire de la prime air-bois |

| 2- TRANSFORMER le territoire dès aujourd'hui pour garantir sa résilience sur le long terme |   | Préserver les ressources et stocker le carbone dans un contexte de changement climatique   |         |
|--|---|--|---------|
| <b>2.6</b>   | <b>Soutenir les pratiques agricoles (installations, conversions, accompagnements...) adaptées aux enjeux environnementaux, climatiques, et alimentaires.</b>  |  |         |
| <b>Contexte</b>  | <p>L'agriculture est une activité particulièrement importante pour le territoire de Bièvre Est, qui participe à son identité, ses paysages et son économie. Peu consommatrice d'énergie, elle participe à stocker du carbone mais est fortement émettrice de Gaz à Effet de Serre (GES) et impactante, positivement ou négativement, sur la qualité des sols, de l'eau et de l'environnement.</p> <p>Parallèlement, c'est une activité particulièrement vulnérable au changement climatique et extrêmement dépendante de la ressource en eau.</p> <p>Néanmoins, c'est avant tout une activité économique qui doit répondre à des logiques de marché très concurrentielles et qui s'inscrit dans le cadre contraignant de la Politique Agricole Commune, plaçant les agriculteurs face à des injonctions contradictoires.</p> <p>Dans ce contexte et considérant la fonction nourricière hautement stratégique de l'agriculture, ce secteur apparaît comme l'un des plus concerné par les enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. La communauté de communes de Bièvre Est a inscrit des dispositions de protection des espaces agricoles très fortes dans son PLUI. Parallèlement, des mesures d'accompagnement sont mises en place via un premier partenariat avec la chambre d'agriculture signé en 2021 et qui s'articule autour de 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement économique</li> <li>- Préservation des espaces agricoles et forestiers</li> <li>- Transition de l'agriculture</li> </ul> |  |         |
| <b>Description</b>   | <p>Au lancement du PCAET, les deux actions phares sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérage des gisements fonciers agricoles en enrichissement.</li> <li>- Meilleure connaissance des exploitations locales et de leurs enjeux</li> </ul> <p>A moyen terme, le service Transitions animera des réflexions sur l'enjeu d'adaptation de l'agriculture au changement climatique. L'objectif étant de travailler avec la profession agricole et des experts qualifiés sur des scénarios prospectifs d'adaptation de l'agriculture au changement climatique.</p> <p>Ce travail permettra une plus grande adhésion aux mesures d'accompagnement des exploitations vers un modèle « climato-compatible » visant à la fois l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Il s'agira principalement de valoriser les pratiques permettant de stocker plus de carbone, d'émettre moins de GES, de consommer moins d'eau, de planter ou conserver des haies, d'utiliser moins d'intrants chimiques...</p> <p>Avec beaucoup d'exploitants proches de la retraite, le renouvellement des exploitations sera notamment un levier pour amorcer des changements de modèles.</p>  |  |         |
| <b>Cibles</b>  | Agriculteurs installés ou porteurs de projets, consommateurs  |  |         |
| <b>Pilotage</b>  | <b>Maître d'ouvrage</b>   | <b>Partenaires</b>   |         |
|  | Communauté de communes<br>Pôle attractivité<br>Service transition   | En cours : chambre d'agriculture, SIRRA, association agroécologie pour tous...<br>A développer : terre de lien   |         |
| <b>Impact</b>  |   |  |         |
| <b>Maîtrise de l'énergie</b>   | Neutre  | <b>Qualité de l'air</b>  | Positif |
| <b>Gaz à Effet de Serre</b>  | Positif   | <b>Adaptation au changement climatique</b>   | Positif |
| <b>Production d'énergie</b>  | Neutre  | <b>Stockage carbone</b>  | Positif |
| <b>Calendrier</b>  | Dés 2024  |  |         |
| <b>Budget</b>  | Au démarrage : Temps de coordination et convention avec la Chambre d'agriculture<br>Selon les projets : compensation agricole de la zone PABD3  |  |         |
| <b>Indicateur</b>  | <b>Indicateurs de réalisation</b>   | <b>Indicateurs de résultats</b>  |         |
|  | - Nombre d'ha remobilisés pour l'agriculture identifiés par le recensement chambre d'agriculture/SAFER<br>- Nombre d'agriculteurs rencontrés<br>- Animation prospective/climat<br>- Nombre d'accompagnements individuels et/ou collectifs dans le cadre des changements de pratiques  | Nombre d'hectares remobilisés pour l'agriculture<br>Nombre d'agriculteurs engagés dans des changements de pratiques (conversions, changement de cultures...) |         |

| 2- TRANSFORMER le territoire dès aujourd'hui pour garantir sa résilience sur le long terme |  | Préserver les ressources et stocker le carbone dans un contexte de changement climatique |  |
|--|--|--|--|
| <b>2.7</b>   | <b>Adhérer et participer aux chartes forestières pour adapter les forêts et leur gestion aux enjeux environnementaux, climatiques, et de production</b>  |  |  |
| <b>Contexte</b>  | <p>Au même titre que l'agriculture, la forêt est à la croisée de nombreux enjeux du PCAET : stockage carbone, adaptation qu changement climatique, fourniture de biomasse (matériaux biosourcés et bois-énergie), risques de feux de forêt...ce qui en fait un secteur particulièrement sensible.</p> <p>Par ailleurs, les « coupes à blanc » interpellent les élus et les habitants pour leurs impacts paysagers et environnementaux. Ces pratiques sont amplifiées par la pression sur la ressource liées à des installations bois-énergie extérieures au territoire comme la nouvelle centrale de chauffage urbain de Grenoble Biomax.</p> <p>Principalement privée et morcelée, les marges de manœuvre sur la forêt de Bièvre Est sont, comme souvent, limitées et passent par des actions au long cours que seuls des dispositifs tels que les chartes forestières permettent de traiter de façon globale.</p>  |  |  |
| <b>Description</b>   | <p>La communauté de communes de Bièvre Est adhérera en 2025 à la charte forestière bas- Dauphiné et Bonnevaux portée administrativement par la communauté de communes Bièvre Isère Communauté.</p> <p>Une charte forestière permet de porter un diagnostic et un plan d'action multi-partenarial qui prend en compte tous les acteurs et les usages de la forêt en essayant de concilier l'ensemble des enjeux. Il s'agit autant de s'interroger sur la gestion durable de la forêt, la mobilisation et la valorisations de la ressource et la conciliation des usages.</p> <p>Parmi les actions de ces chartes, plusieurs seront directement suivies par les instances de pilotage du PCAET, notamment :</p> <p>&gt;Concernant la mobilisation et valorisation de la ressources en bois:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les conditions de valorisation des bois locaux en bois d'œuvre (stockage carbone)</li> <li>- Promouvoir l'usage du bois énergie à l'échelle du territoire</li> <li>- Instaurer un dialogue permanent avec les agglomération voisines concernant l'approvisionnement des installations bois grandes puissances</li> <li>- Mieux encadrer les pratiques d'exploitation forestière</li> </ul> <p>&gt; Concernant le devenir des peuplements</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Instaurer une dynamique de suivi du massif forestier face au changement climatique (dont feux de forêts)</li> <li>- Favoriser l'augmentation de la séquestration carbone en forêt.</li> <li>- Favoriser la biodiversité en forêt</li> </ul> |  |  |
| <b>Cibles</b>  | Exploitants forestiers, entreprises de première et deuxième transformation du bois, propriétaires forestiers, communes, habitants...   |  |  |
| <b>Pilotage</b>  | <b>Maître d'ouvrage</b>  |  | <b>Partenaires</b>   |
|  | Communauté de communes de Bièvre Est (services Transitions) en lien avec Bièvre Isère Communauté   |  | CRPF, FIBOIS, Chambre d'Agriculture, ONF, CEN, associations environnementales locales, Conseil Départemental et Conseil Régional                 |
| <b>Impact</b>  |  |  |  |
| <b>Maîtrise de l'énergie</b>   | Neutre   | <b>Qualité de l'air</b>  | Neutre   |
| <b>Gaz à Effet de Serre</b>  | Positif  | <b>Adaptation au changement climatique</b>   | Positif  |
| <b>Production d'énergie</b>  | Positif  | <b>Stockage carbone</b>  | Positif  |
| <b>Mise en œuvre</b>   |  |  |  |
| <b>Calendrier</b>  | Dés 2024   |  |  |
| <b>Budget</b>  | Adhésion aux chartes forestières et temps interne de suivi   |  |  |
| <b>Indicateurs</b>   | <b>Indicateurs de réalisation</b>  |  | <b>Indicateur de résultats</b>   |
|  | Adhésion aux chartes<br>Participation à la gouvernance et aux réunions<br>Retour de la mise en œuvre des actions des charte en instance de suivi du PCAET  |  | Nombre de propriétaires mettant en place des plan de gestion volontaire<br>Nombre de parcelles impliquée dans des dispositif de suivi ou de test |

| 2- TRANSFORMER le territoire dès aujourd'hui pour garantir sa résilience sur le long terme |   | Préserver les ressources et stocker le carbone dans un contexte de changement climatique                                    |         |
|--|---|---|---------|
| <b>2.8</b>   | <b>Préserver la ressource en eau et les zones humides</b>   |   |         |
| <b>Contexte</b>  | <p>Bièvre Est appartient au périmètre du SAGE Bièvre-Liers- Valloire (Châbons et Burcin font également partie du SAGE de la Bourbre). La communauté de communes est membre de la Commission Locale de l'Eau (CLE) Bièvre- Liers-Valloire qui élabore le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) et les dispositifs qui en découlent (contrat de bassin, Plan de Gestion de la Ressource en Eau). La CLE est portée par le Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval (SIRRA). Les problématiques du PCAET sont identiques à celles du SAGE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau de la nappe des alluvions dépendant de la pluviométrie et dans une moindre mesure des prélèvements effectués, l'enchaînement d'années de sécheresse combiné à des augmentations de prélèvement pouvant donc conduire à un déséquilibre quantitatif</li> <li>- Des étiages des cours d'eau et des sources qui peuvent être très sévères et les assèchs nombreux en période estivale</li> <li>- Majorité des masses d'eau n'atteignant pas le bon état qualitatif en raison des impacts des activités socio-économiques et de des caractéristiques intrinsèques des masses d'eau (forte vulnérabilité de la nappe des alluvions, faibles débits des cours d'eau...)</li> <li>- Nappe de la molasse de bonne qualité mais avec des teneurs en nitrates qui augmentent</li> <li>- Forte artificialisation des cours d'eau : endiguement, chenalisation, nombreux obstacles à la continuité écologique, mauvais état ou absence des boisements de berges...</li> <li>- Peu de zones humides faisant l'objet de plans de gestion</li> </ul> <p>Bièvre Est participe à cette stratégie qui vise l'amélioration quantitative et qualitative de la ressource en eau et la restauration des milieux aquatiques.</p> <p>La CCBE qui est compétente en matière d'eau potable, d'assainissement des eaux usées et de Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi) s'est dotée d'un schéma directeur de l'eau potable et d'un schéma directeur de l'assainissement des eaux usées, et de programmes pluriannuels d'investissements très ambitieux. Ces investissements participent à réduire les consommations d'eau potable (réduction des pertes sur les réseaux de distribution et diminution des pollutions par l'amélioration des système d'assainissement). En complément, le PCAET sera un bon levier pour dynamiser certaines actions, notamment sur les usages du fait d'une plus grande proximité avec les acteurs de terrain (habitants, entreprises, agriculteurs...).</p> <p>Par ailleurs, sur le thème de la séquestration carbone le PCAET s'intéresse au maintien des zones humides.</p> |   |         |
| <b>Description</b>   | <p>La ressource en eau est apparue comme un enjeu et une préoccupation majeure lors de l'élaboration du PCAET. Le SAGE a bien identifié tous ces enjeux sur la ressources quantitative et qualitative dans un contexte de changement climatique. La communauté de communes de Bièvre Est, met en œuvre les actions liées à ses compétences techniques (eau potable, assainissement, Gemapi), mais d'autres actions seront plus directement liées au PCAET. Il s'agit principalement des actions en lien avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les zones humides : améliorer la connaissance et sa diffusion sur la fonction de séquestration carbone et encourager une gestion adaptée de ces milieux dans un contexte de changement climatique</li> <li>- Sensibiliser sur les usages économes de l'eau pour les particuliers, les collectivités et le monde économique notamment agricole</li> <li>- Sensibiliser sur les pratiques impactant la qualité de l'eau (particuliers, monde économique, collectivité, agriculture)</li> <li>- Sensibiliser les communes/ la communauté de commune sur l'entretien des espaces publics</li> <li>- Favoriser les aménagements publics adaptés aux enjeux de la ressources en eau (désimperméabilisation des espaces aménagés existants, système de récupération et de réutilisation des eaux pluviales...)</li> </ul>  |   |         |
| <b>Cibles</b>  | Particuliers, entreprises et agriculteurs, élus et services des communes et de la communauté de communes.   |   |         |
| <b>Pilotage</b>  | <b>Maître d'ouvrage</b>   | <b>Partenaires</b>  |         |
|  | Communauté de communes de Bièvre Est (services techniques et service Transitions) et communes au stade des investissements  | SIRRA, Chambre d'Agriculture, CCI, CMA, CEN, Pic Vert, Bièvre Liers Valloire Environnement, autres associations             |         |
| <b>Impact</b>  |   |   |         |
| <b>Maîtrise de l'énergie</b>   | Neutre  | <b>Qualité de l'air</b>   | Neutre  |
| <b>Gaz à Effet de Serre</b>  | Neutre  | <b>Adaptation au changement climatique</b>  | Positif |
| <b>Production d'énergie</b>  | Neutre  | <b>Stockage carbone</b>   | Positif |
| <b>Mise en œuvre</b>   |   |   |         |
| <b>Calendrier</b>  | Dés 2024  |   |         |
| <b>Budget</b>  | Convention avec la CA38 et avec le CEN, autres conventions ou prestations, temps d'animation à définir  |   |         |
| <b>Indicateurs</b>   | <b>Indicateurs de réalisation</b>   | <b>Indicateur de résultats</b>  |         |
|  | -Livrable: synthèse de l'état des zones humides et des enjeux de gestion<br>- Nombre d'actions de sensibilisation et de personnes touchées  | - Nombre de projets de restauration ou de plan de gestion des zones humides<br>- Nombre de travaux de désimperméabilisation |         |

| 2- TRANSFORMER le territoire dès aujourd'hui pour garantir sa résilience sur le long terme |  |  | Préserver les ressources et stocker le carbone dans un contexte de changement climatique |
|--|--|--|--|
| <b>2.9</b>   | <b>Renforcer la résilience du territoire et son adaptation au changement climatique en préservant et restaurant les corridors écologiques et la biodiversité</b>   |  |  |
| <b>Contexte</b>  | <p>Avec les supports pédagogiques réalisés par le groupe de travail « communication » du PCAET, le concept de « services écosystémiques » (ou de services rendus par la nature) a pu être partagé. Ces services sont souvent invisibles car ils n'ont pas de valeur économique a priori, pourtant leur dégradation a un coût de plus en plus important pour la société. Parmi ces services écosystémiques un certain nombre intéresse directement le PCAET, principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Les services d'approvisionnement (eau, nourriture, biomasse...)</li> <li>&gt; Les services de régulation parmi lesquels ont trouve : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La régulation du climat et de la qualité de l'air au niveau local</li> <li>- La régulation du climat à l'échelle mondiale (stockage carbone)</li> <li>- La modération des phénomènes climatiques extrêmes</li> <li>- L'épuration et la régulation de la circulation de l'eau</li> <li>- La prévention de l'érosion</li> <li>- La pollinisation</li> <li>- La lutte biologique (régulation des nuisibles et des maladies)</li> </ul> </li> </ul> <p>De fait, la connaissance et la préservation d'écosystèmes fonctionnels est un enjeu majeur pour le PCAET sur de nombreux axes : le climat, la qualité de l'air, l'adaptation au changement climatique, la fourniture d'énergie... La politique du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) ainsi que la reconnaissance des corridors écologiques par le PLUI vont dans le sens de la protection des espaces agricoles, forestiers et « naturels ».</p> <p>Néanmoins, la rareté du foncier met les espaces en concurrence fonctionnelle. Le PCAET lui même conduit à la recherche d'espaces pour la production d'énergies renouvelables en appelant à la protection du foncier agricole et naturel.</p> <p>Concilier tous ces enjeux nécessite avant tout de mettre en place des espaces de dialogue et de renforcer la connaissance et la diffusion des enjeux environnementaux.</p> |  |  |
| <b>Description</b>   | <p>L'action sera conduite à 3 niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La biodiversité à toutes les échelles : sensibiliser et soutenir les particuliers, les entreprises, les collectivités à maintenir des continuités écologiques et avoir des pratiques respectueuses de l'environnement (changer les représentations et les pratiques de gestion des jardins et espaces verts, les clôtures...)</li> <li>- La connaissance, le suivi et la mise en gestion éventuelle des espaces à enjeux spécifiques particulièrement en lien avec les questions de stockage carbone, de qualité de l'eau ou d'adaptation au changement climatique (lien avec fiche action eau/zones humides + lien avec fiche action forêt + fiche action agriculture)</li> <li>- La recherche de solutions fondées sur la nature avant toutes autres solutions techniques lors des projets d'aménagement ou de gestion des risques.</li> </ul>  |  |  |
| <b>Cibles</b>  | Particuliers, monde économique, élus et techniciens des collectivités.   |  |  |
| <b>Pilotage</b>  | <b>Maître d'ouvrage</b>  | <b>Partenaires</b>   |  |
|  | Communauté de communes<br>Communes<br>CEN, autres organismes pouvant mettre en œuvre des plan de gestion   | Associations environnementales locales, le CAUE (?), autres associations   |  |
| <b>Impact</b>  |  |  |  |
| <b>Maîtrise de l'énergie</b>   | Neutre   | <b>Qualité de l'air</b>  | Positive   |
| <b>Gaz à Effet de Serre</b>  | Positif  | <b>Adaptation au changement climatique</b>   | Positive   |
| <b>Production d'énergie</b>  | Neutre   | <b>Stockage carbone</b>  | Positive   |
| <b>Mise en œuvre</b>   |  |  |  |
| <b>Calendrier</b>  | 2025   |  |  |
| <b>Budget et allocation de moyen</b>   | Conventions, prestations   |  |  |
| <b>Indicateurs</b>   | <b>Indicateurs de réalisation</b>  | <b>Indicateurs de résultats</b>  |  |
|  | Identification des zones à enjeux méritant des interventions (entretien, restauration, plan de gestion...)<br>Actions pédagogiques et de sensibilisation   | Opérations d'entretien, restauration, gestion des zones identifiées.<br>Nombres de personnes touchées par des actions de sensibilisation |  |

| 3- INCITER l'ensemble des acteurs à réduire leur empreinte carbone et écologique en construisant des alternatives engageantes |   | Accompagner les changements d'habitudes et de comportements |  |
|---|---|---|--|
| <b>3.1</b>  | <b>Accompagner la transition alimentaire et s'inscrire dans les réflexions d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) inter-territorial</b>  |   |  |
| <b>Contexte</b>   | <p>L'avènement de l'industrie agroalimentaire et la modification des modes de vie ont participé à déconnecter la production agricole de la consommation alimentaire.</p> <p>Avec la crise du COVID, les consommateurs ont pris conscience de la possibilité de ruptures et de pénuries sur certains produits alimentaires. De fait, lors de l'élaboration du PCAET la question de l'autonomie alimentaire du territoire est apparue comme un réel sujet de préoccupation. Cette question se raccroche à la question globale de la vulnérabilité dans un contexte de changement climatique qui vient exacerber les tensions sur les ressources de premières nécessités (eau, alimentation, énergie...).</p> <p>Par ailleurs, l'alimentation représente environ 24 % de l'empreinte carbone des français et la viande rouge est considérée comme l'aliment ayant la plus forte intensité carbone.</p> <p>Si Bièvre Est est un territoire d'élevage, il faut considérer qu'il s'agit principalement d'élevage extensif qui participe à l'entretien de prairies permanentes intéressantes en terme de paysage, de biodiversité et de stockage carbone. Promouvoir des régimes alimentaires moins carnés ne revient pas à éliminer l'élevage localement. Le passage massif de prairies en cultures contribuerait d'ailleurs à un déstockage dommageable de carbone.</p> <p>Néanmoins, en matière de pression sur les terres agricoles à l'échelle mondiale, il est important de privilégier une consommation de viande de meilleure qualité et en moins grande quantité. A l'échelle locale, la question de la pression de l'élevage sur l'environnement dans un contexte de changement climatique et de raréfaction de la ressource en eau (impacts des effluents d'élevage sur la qualité de l'eau et de l'abreuvement sur les prélèvements d'eau) devra également être posée dans le cadre de réflexions prospectives. La question centrale étant la juste rémunération de l'agriculture dans ces efforts d'adaptations. Cette recherche de juste rémunération est l'un des objectifs d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT).</p> <p>Un PAT ne revient pas à viser l'autonomie alimentaire totale d'un territoire mais a minima de questionner sa capacité nourricière et à redessiner les contours du contrat entre l'agriculture et le consommateur via notamment le levier de la restauration collective. Le développement de la vente directe et des circuits courts permet également de renouer ce contrat direct qui permet de faire évoluer les pratiques de production comme de consommation.</p> <p>Un PAT doit se réfléchir à une échelle adaptée. Si le territoire de Bièvre Est peut organiser certaines actions à son échelle il sera également pertinent de participer aux projets départementaux ou inter-EPCI.</p> |   |  |
| <b>Description</b>  | <p>L'alimentation est un thème particulièrement transversal qui fera l'objet d'actions de sensibilisations à différents niveaux. Un ou des événements annuels pourraient être envisagés autour des thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager une meilleure connaissance du monde agricole</li> <li>- Lutter contre le gaspillage alimentaire</li> <li>- Promouvoir une alimentation saine, de saison et accessible à tous</li> </ul> <p>Enfin, la communauté de communes suivra les démarches d'élaboration de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) du département et EPCI voisin et étudiera la possibilité d'y prendre part.</p>   |   |  |
| <b>Cibles</b>   | Particuliers, restauration collective, agriculteurs.  |   |  |
| <b>Pilotage</b>   | <b>Maître d'ouvrage</b>   |   | <b>Partenaires</b>   |
|   | Département<br>Communauté de communes<br>Associations   |   | Département, communes, associations locales  |
| <b>Impact</b>   |   |   |  |
| <b>Maitrise de l'énergie</b>  | Neutre  | <b>Qualité de l'air</b>                                     | Neutre   |
| <b>Gaz à Effet de Serre</b>   | Positif   | <b>Adaptation au changement climatique</b>                  | Positive   |
| <b>Production d'énergie</b>   | Neutre  | <b>Stockage carbone</b>                                     | Neutre   |
| <b>Mise en œuvre</b>  |   |   |  |
| <b>Calendrier</b>   | Deuxième moitié du PCAET- 2025/2026   |   |  |
| <b>Budget et allocation de moyen</b>  | A définir   |   |  |
| <b>Indicateurs</b>  | <b>Indicateurs de réalisation</b>   |   | <b>Indicateurs de résultats</b>  |
|   | Mise en place d'actions de communication et de sensibilisation autour de l'alimentation   |   | Nombre de personnes touchées par les événements<br>Progression de la vente directe |

| 3- INCITER l'ensemble des acteurs à réduire leur empreinte carbone et écologique en construisant des alternatives engageantes |   | Accompagner les changements d'habitudes et de comportements |  |
|---|---|---|--|
| <b>3.2</b>  | <b>Réduire les déchets et améliorer la performance de tri</b>   |   |  |
| <b>Contexte</b>   | <p>Les activités relatives au traitement des déchets représentent 3 % du total des émissions de GES de la France. Le communauté de communes de Bièvre Est est compétente pour la collecte des déchets ménagers et assimilés depuis 2002 et adhère au Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) de la Bièvre.</p> <p>Le territoire dispose de 3 déchetteries exploitées en régie directe et assure la collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte ainsi que la collecte des points d'apports volontaires (emballage, papier et verre) via des prestataires de services.</p> <p>En 2023, la communauté de communes a lancé une étude d'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'optimisation et l'organisation du service public de prévention et de gestion des déchets qui permettra notamment de prendre en compte l'obligation de tri à la source des biodéchets qui représentent un tiers des déchets non triés des français.</p> <p>Pour réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES liées à la collecte et au traitement des déchets, la collectivité peut agir sur plusieurs leviers tels que la prévention, l'amélioration du tri et l'optimisation de la collecte. L'étude d'optimisation et d'organisation lancée en 2023 permettra de mettre en place une stratégie sur 10 ans sur tous ces sujets ainsi qu'un plan d'action opérationnel.</p> |   |  |
| <b>Description</b>  | <p>L'étude d'optimisation et d'organisation du service public de prévention et de gestion des déchets lancée en 2023 donnera lieu au choix d'une stratégie et d'un plan d'action en juillet-août 2024. L'interaction entre cette étude et le PCAET est mentionnée dans le cahier des charges et le lien sera assuré tout au long de la démarche. Dans le cadre de cette démarche, le PCAET aura un intérêt à suivre toutes les actions allant dans le sens des enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer le volet prévention pour réduire les déchets</li> <li>- Organiser le tri à la source et la valorisation des biodéchets</li> <li>- Travailler sur le ré-emploi en lien avec des recycleries, ressourceries, repairs cafés...</li> <li>- Réduire le nombre de kilomètres liés aux collectes (notamment en augmentant le taux de remplissage des compacteurs en déchetterie)</li> <li>- Envisager à chaque renouvellement de marché de prestation l'obligation de camions bennes à ordures ménagères roulant au GNV.</li> </ul>  |   |  |
| <b>Cibles</b>   | Tout public : habitants, entreprises, collectivités...  |   |  |
| <b>Pilotage</b>   | <b>Maître d'ouvrage</b>   |   | <b>Partenaires</b>   |
|   | Communauté de communes : services techniques  |   | SMICTOM de la Bièvre, communes, associations   |
| <b>Impact</b>   |   |   |  |
| <b>Maîtrise de l'énergie</b>  | Positif   | <b>Qualité de l'air</b>                                     | Neutre   |
| <b>Gaz à Effet de Serre</b>   | Positif   | <b>Adaptation au changement climatique</b>                  | Neutre   |
| <b>Production d'énergie</b>   | Neutre  | <b>Stockage carbone</b>                                     | Neutre   |
| <b>Mise en œuvre</b>  |   |   |  |
| <b>Calendrier</b>   | <p>Démarrage du plan d'action ad hoc en septembre 2024.</p> <p>Les fiches actions à suivre dans le cadre du PCAET seront sélectionnée lors d'une commission PCAET</p>   |   |  |
| <b>Budget</b>   | A définir   |   |  |
| <b>Indicateur</b>   | <b>Indicateurs de réalisation</b>   |   | <b>Indicateurs de résultats</b>  |
|   | Prise en compte des enjeux Climat-Air-Energie dans l'étude d'optimisation et d'organisation du service public de prévention et de gestion des déchets et identification des fiches actions à suivre dans le cadre du PCAET  |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Baisse du tonnage de déchets produits sur le territoires</li> <li>- Mise en place de solutions pour le tri à la source et la valorisation des biodéchets</li> <li>- Mise en place de solutions pour faciliter le ré-emploi</li> </ul> |

| 3- INCITER l'ensemble des acteurs à réduire leur empreinte carbone et écologique en construisant des alternatives engageantes |  | Accompagner les changements d'habitudes et de comportements |   |
|---|--|---|---|
| <b>3.3</b>  | <b>Augmenter la pratique du covoiturage en mettant des outils et des animations en place pour tous les publics</b>   |   |   |
| <b>Contexte</b>   | <p>Les caractéristiques rurales de Bièvre Est rendent ses habitants dépendants de la voiture individuelle pour tous leurs trajets du quotidien. Un habitant parcourt en moyenne 25km par jour pour se déplacer, et 1/3 de ses déplacements sont « obligés » (domicile-travail/école). La voiture représente 93 % des moyens de transports utilisés pour les trajets domicile-travail/école de ce territoire.</p> <p>La disparition de la voiture individuelle ne semble pas envisageable sur cet type de territoire aujourd'hui. Ainsi, il apparaît indispensable de mener une politique d'incitation au changement de comportement pour faire en sorte que la voiture deviennent un mode de transport collectif. Pour cela, Il est nécessaire de proposer des alternatives à l'autosolisme en favorisant le covoiturage pour assurer les déplacements domicile-travail ou du quotidien. Le dispositif Rézo Pouce a été choisi par les élus du territoire pour répondre à cette problématique et irriguer l'ensemble du territoire avec un moyen alternatif de déplacement en toute simplicité, en s'appuyant sur le parc de voitures existant. Ce réseau d'auto-stop organisé et de covoiturage sera une solution à terme pour réduire le nombre de voitures sur les routes du territoire. En parallèle du déploiement de ce dispositif, une communication spécifique et un accompagnement de tous les acteurs du territoire sera mis en place pour promouvoir cette pratique. Une animation dédiée a été envisagé avec le recrutement d'un animateur de mobilité et de transitions. Parallèlement une action animée par l'AGEDEN est déjà en cours avec 7 entreprises du parc d'activité Bièvre Dauphine et devrait permettre d'identifier les trajets de plus de 450 salariés travaillant dans la zone. A l'issue, un plan d'action sera proposé : le covoiturage devrait être une solution particulièrement indiquée permettant de mettre le dispositif Rézo-pouce en avant.</p> |   |   |
| <b>Description</b>  | Mise en place du dispositif Rézo-pouce avec inauguration et mise en service du service de covoiturage en 2024<br>Plan de déplacement inter-entreprises du parc d'activité Bièvre Dauphine : 2024 Animation et communication autour du covoiturage sur la durée   |   |   |
| <b>Cibles</b>   | Habitants, salariés, entreprises   |   |   |
| <b>Pilotage</b>   | <b>Maître d'ouvrage</b>  |   | <b>Partenaires</b>  |
|   | Communauté de communes de Bièvre Est<br>Pôle Attractivité<br>Service Transitions<br>Animateur Mobilité et Transition   |   | AGEDEN, Mobicoop, communes, Association locales, entreprises.                 |
| <b>Impact</b>   |  |   |   |
| <b>Maîtrise de l'énergie</b>  | Positif  | <b>Qualité de l'air</b>                                     | Positif   |
| <b>Gaz à Effet de Serre</b>   | Positif  | <b>Adaptation au changement climatique</b>                  | Neutre  |
| <b>Production d'énergie</b>   | Neutre   | <b>Stockage carbone</b>                                     | Neutre  |
| <b>Calendrier</b>   | Dès 2023   |   |   |
| <b>Budget</b>   | Convention annuelle Mobicoop et animateurs mobilité et transition<br>Budget annuel d'animation et de communication   |   |   |
| <b>Indicateurs</b>  | <b>Indicateurs de réalisation</b>  |   | <b>Indicateurs de résultats</b>   |
|   | Implantation des arrêts Rezo-pouce<br>Configuration et mise en service de l'application<br>Réalisation et mise en ligne des fiches communale de l'offre de mobilité  |   | Nombre d'inscriptions au dispositif<br>Nombre d'utilisateurs de la plateforme |

| 3- INCITER l'ensemble des acteurs à réduire leur empreinte carbone et écologique en construisant des alternatives engageantes |  | Innover collectivement  |        |
|---|--|---|--------|
| <b>3.4</b>  | <b>Accompagner la mise en place et l'appropriation d'un Tiers lieu conçu comme catalyseur et incubateur de transitions</b>   |   |        |
| <b>Contexte</b>   | <p>Un tiers des personnes qui ont répondu au questionnaire en ligne du PCAET estime qu'un « cadre collectif et convivial pour donner du sens à leurs efforts » serait le premier facteur motivant pour changer leurs pratiques et habitudes (consommation, mobilité, alimentation...).</p> <p>Pour accélérer les transitions dans les modes de vie, de consommation ou de production... une dose d'innovation collective sera indispensable.</p> <p>Pour incarner et faciliter ces transitions, la notion de « tiers lieu » est apparu particulièrement pertinente lors des forums territoriaux du PCAET.</p> <p>Qu'il s'agisse de « repair-café », de « fablab », de ressourcerie, de lieu d'apprentissage (réparation vélo, remise en selle, cuisine zéro déchet, fresque du climat...)... un centre de ressource et d'expérimentation pourrait donner l'impulsion à de nombreux changements.</p> <p>Au delà de l'impulsion, toute dynamique se fondant exclusivement sur l'implication citoyenne et bénévole est amenée à s'essouffler. Il est donc important de mettre à disposition une infrastructure de soutien aux initiatives qui permette leur renouvellement et/ou leur pérennisation.</p> <p>Le fait que ce tiers lieu puisse avoir une dimension économique et entrepreneuriale (résidence de jeunes ingénieurs, incubateur, pépinière...) en lien avec la dynamique industrielle du territoire pourrait permettre d'embarquer tous les acteurs du territoire dans la même direction.</p> |   |        |
| <b>Description</b>  | <p>L'implantation d'un tiers lieu est une idée relativement nouvelle qui n'apparaît pas dans le projet de territoire initial de Bièvre Est. A ce stade tout type de montage de projet est envisageable (privé, public, partenariat public-privé).</p> <p>Pour passer de l'idée au projet, un travail de maturation est à prévoir soit par une animation spécifique, un accompagnement dédié ou une étude de préfiguration.</p>   |   |        |
| <b>Cibles</b>   | Tout public : habitants, associations, entreprises   |   |        |
| <b>Pilotage</b>   | <b>Maître d'ouvrage</b>  | <b>Partenaires</b>  |        |
|   | A définir  | Communauté de communes, communes, associations locales, entreprises...          |        |
| <b>Impact</b>   |  |   |        |
| <b>Maîtrise de l'énergie</b>  | Neutre   | <b>Qualité de l'air</b>   | Neutre |
| <b>Gaz à Effet de Serre</b>   | Neutre   | <b>Adaptation au changement climatique</b>                                      | Neutre |
| <b>Production d'énergie</b>   | Neutre   | <b>Stockage carbone</b>   | Neutre |
| <b>Mise en œuvre</b>  |  |   |        |
| <b>Calendrier</b>   | 2026   |   |        |
| <b>Budget</b>   | A définir  |   |        |
| <b>Indicateurs</b>  | <b>Indicateurs de réalisation</b>  | <b>Indicateurs de résultats</b>   |        |
|   | Mise en œuvre de la phase de préfiguration d'un tiers lieu (animation, accompagnement, étude)  | Identification d'un porteur de projet<br>Concrétisation du projet de tiers lieu |        |

| 3- INCITER l'ensemble des acteurs à réduire leur empreinte carbone et écologique en construisant des alternatives engageantes |  | Innover collectivement                     |  |
|---|--|--|--|
| <b>3.5</b>  | <b>Provoquer et soutenir les initiatives qui susciteront des prises de consciences et des changements de comportements (empreinte carbone et écologique).</b>  |  |  |
| <b>Contexte</b>   | <p>Au delà du diagnostic du PCAET qui décrit les consommations énergétiques et les émissions de GES du territoire, les habitants sont de plus en plus soucieux de leur propre empreinte carbone qui devrait tendre vers 2 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par personne et par an au lieu de 10 tonnes actuellement.</p> <p>Toutes les initiatives allant dans le sens d'une réduction de l'empreinte écologique et climatique de nos modes de vie sont positives. Il faut en premier lieu insister sur l'intérêt de la sobriété avant tout. Elle s'applique à tous les domaines avec les mêmes bénéfices quand le recours aux technologies peut parfois générer de nouvelles consommations de ressources et générer de nouveaux déchets.</p> <p>Les prises de conscience ne sont possibles que si les enjeux du changement climatique et de la transition énergétique sont bien compris. Le PCAET doit donc être l'occasion de beaucoup de pédagogie et de sensibilisation.</p> <p>En premier lieu, et par souci d'exemplarité, un parcours de sensibilisation, voire de formation, à destination des élus et techniciens des collectivités sera mis en place (notamment fresque du climat).</p> <p>Par ailleurs, des animations, ateliers, visites... à destination des habitants seront programmés afin de sensibiliser à l'empreinte carbone et écologique des modes de vie et afin de proposer des solutions concrètes (éco-gestes, éco-jardinage, cuisine de saison, atelier de remise en scelle...)</p> <p>Enfin, la dynamique citoyenne de Bièvre Est est très encourageante et de multiples initiatives ne demandent qu'à être relayées et soutenues. Le PCAET ne donnera de bons résultats que s'il s'appuie et valorise ces initiatives avec le but, in fine, de toucher l'ensemble des habitants et acteurs du territoire.</p> |  |  |
| <b>Description</b>  | <p>Organisation d'un cursus de formation pour les élus locaux et les techniciens des collectivités, notamment suite aux élections municipales de 2026 : fresque du climat, inventons nos vies bas carbone, soirée énergie-mix, etc. Possibilité de répliquer ce cursus et de le proposer à d'autres publics (entreprises, associations...).</p> <p>Concevoir avec les centres socioculturels et la médiathèque de Bièvre Est des parcours de sensibilisation sur tous les comportements ayant un impact carbone et écologique à destination des habitants: se déplacer, jardiner, consommer, se nourrir...sous forme d'animations ou d'ateliers (zéro déchets, cuisine de saison, atelier remise en scelle...)</p> <p>Mise en place d'un appel à projet annuel pour financer et mettre en lumière des initiatives citoyennes intéressantes sur tous les sujets de la transition et en rapport avec les fiches actions du PCAET.</p>  |  |  |
| <b>Cibles</b>   | Tout public  |  |  |
| <b>Pilotage</b>   | <b>Maître d'ouvrage</b>  |  | <b>Partenaires</b>   |
|   | Communauté de communes<br>Pôle attractivité<br>Service transition- animateur de mobilités et de transitions  |  | Différents services de la communauté de communes, Communes, AGEDEN, Association locales...                             |
| <b>Impact</b>   |  |  |  |
| <b>Maîtrise de l'énergie</b>  | Neutre   | <b>Qualité de l'air</b>                    | Neutre   |
| <b>Gaz à Effet de Serre</b>   | Neutre   | <b>Adaptation au changement climatique</b> | Neutre   |
| <b>Production d'énergie</b>   | Neutre   | <b>Stockage carbone</b>                    | Neutre   |
| <b>Calendrier</b>   | 2023-2030  |  |  |
| <b>Budget</b>   | Poste d'animateur de mobilité et de transition et budget de communication afférent<br>Budget alloué annuellement à l'appel à projet  |  |  |
| <b>Indicateurs</b>  | <b>Indicateurs de réalisation</b>  |  | <b>Indicateurs de résultats</b>  |
|   | Mise en place d'une programmation annuelle de communication et de sensibilisation<br>Mise en place de l'appel à projet   |  | Nombre de personnes touchées par les campagne de communication/sensibilisation<br>Nombre lauréats aux appels à projets |

| Animation, communication, suivi et évaluation du PCAET et participation à toutes les échelles de gouvernance Climat-Air-Énergie |  | Garder le cap !   |
|---|--|---|
| <b>4.1</b>  | <b>Animation, communication, suivi et évaluation du PCAET et participation à toutes les échelles de gouvernance Climat-Air-Énergie</b>   |   |
| <b>Contexte</b>   | <p>La communauté de communes de Bièvre Est a élaboré son PCAET en interne avec le soutien de l'agence d'urbanisme, de l'AGEDEN et plus ponctuellement d'Alnaïr environnement. Cette démarche s'est appuyée sur une gouvernance ad hoc :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La <b>commission PCAET</b> constituée de 2 élus titulaires et 2 élus suppléants par communes, pour travailler sur les quatre grands volets du PCAET (diagnostic, stratégie, plan d'actions et évaluation environnementale) et faire le lien avec les communes ;</li> <li>- Le <b>comité d'experts</b> du PCAET constitué des partenaires institutionnels et des associations locales pour travailler de façon plus technique sur l'ensemble des volets du PCAET et apporter la vision du monde socio-économique ;</li> <li>- Le <b>COPIL</b> principalement constitué des membres du bureau de la communauté de communes et de la DDT pour valider les différents volets du PCAET.</li> </ul> <p>Au delà de cette gouvernance formelle, la démarche a également été ponctuée de plusieurs moments de travail décloisonnés très enrichissants : forums territoriaux, groupes de travail mixtes (élus/experts) ... et par des étapes de présentation et de validation en conseil communautaire.</p> <p>Pour assurer les meilleures conditions de mise en œuvre du PCAET, la communauté de communes assurera la gouvernance, l'animation, la communication et des financements qui permettent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le partage et l'appropriation des enjeux et de la stratégie du PCAET par le plus grand nombre ;</li> <li>- Le déploiement effectif et efficace de l'ensemble des fiches actions ;</li> <li>- L'adaptation du programme d'actions et des moyens affectés pour atteindre les objectifs ;</li> <li>- La complémentarité et la coordination entre tous les acteurs (internes et externes)</li> </ul>  |   |
| <b>Description</b>  | <p><b>Gouvernance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien de la commission PCAET qui se réunira 3 à 4 fois par an ;</li> <li>- Maintien du comité d'experts qui se réunira 1 à 2 fois par an ;</li> <li>- Maintien et/ou création de groupes de travail mixtes opérationnels (élus et membres du comité d'experts volontaires) sur des thèmes qui seront validés annuellement par la commission.</li> </ul> <p>La gouvernance poursuivra les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Associer, dans la durée, les représentants du monde associatif et des habitants tout en donnant une orientation plus opérationnelle à leur implication.</li> <li>&gt; Renforcer le lien et les complémentarités entre la communauté de communes de Bièvre Est et les autres acteurs de la transition, en premier lieu les communes.</li> <li>&gt; Suivre et évaluer la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'actions</li> </ul> <p><b>Animation :</b></p> <p>Un service Transitions, dont le PCAET constitue le socle stratégique, a été créé en 2022 (économie, tourisme, mobilités, agriculture-forêt, PCAET) et un animateur de mobilités et transitions a été recruté en 2023. Au delà, tous les services de la communauté de communes seront impliqués dans la mise en œuvre du PCAET et des points réguliers seront réalisés en comités de direction transversale.</p> <p><b>Communication:</b></p> <p>La communication est un levier essentiel de mobilisation. Une rubrique spécifique dans le magazine "Vivre en Bièvre Est" sera instaurée. Les autres actions seront préparées par le groupe de travail mixte communication.</p> <p><b>Moyens budgétaires affectés:</b></p> <p>En plus du budget spécifique du PCAET, tous les budgets de Bièvre Est participeront à la mise en œuvre du PCAET (habitat, patrimoine, économie, cycle de l'eau...). Ceux-ci seront mis en évidence et/ou réévalués le cas échéant. Pour faciliter cette identification, un travail de type "budget vert" sera engagé avec les services financiers.</p> <p>Pour faciliter la mise en œuvre des actions, qu'elles soient portées par la communauté de communes ou d'autres acteurs, le service Transitions fera une veille sur les dispositifs financiers et appels à projets mobilisables.</p> |   |
| <b>Cibles</b>   | Élus, ensemble des partenaires institutionnels et associatifs, habitants, agents des communes et de la communauté de communes.   |   |
| <b>Pilotage</b>   | <b>Maître d'ouvrage</b>  | <b>Partenaires</b>  |
|   | Communauté de communes   | identique cibles  |
| <b>Impact</b>   | Neutre   |   |
| <b>Calendrier</b>   | 2023-2030  |   |
| <b>Budget</b>   | Budget RH  |   |
| <b>Indicateurs</b>  | <b>Indicateurs de réalisation</b>  | <b>Indicateurs de résultats</b>   |
|   | Nombre de réunions des instances et des groupes de travail.<br>Production des bilans annuels et du bilan mi-parcours<br>Lancement d'un travail sur un budget vert.   | Taux de participation aux réunions<br>Nombre de fiches actions mises en œuvre par an<br>Budget dédié aux actions du PCAET |